

# *Saint Louis-Marie Grignion de Montfort, Docteur de la Médiation Universelle de Marie ?*

Colloque marial 2006 de Lyon  
(Conférence parue dans *Marie Médiatrice*, Clovis, 2007 – épuisé)

## **Introduction.**

Saint Louis-Marie Grignion de Montfort est né en 1673 à Montfort-sur-Meu à 20 kilomètres de Rennes. Il a été ordonné prêtre le 5 juin 1700. Le 6 juin 1706, il a consulté le pape Clément XI sur sa vocation apostolique. C'est probablement vers 1712 qu'il rédige son maître-livre : le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*<sup>1</sup>. Après 10 ans de missions paroissiales, il meurt le 28 avril 1716, à Saint Laurent sur Sèvre en Vendée.

Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle on s'est posé la question de savoir si Saint Louis-Marie Grignion de Montfort pouvait être Docteur de l'Eglise. Avant comme après le Concile Vatican II, des hommes d'Eglise ont travaillé à ce que les modernes ont appelé la « doctorisation du Père de Montfort ». Des personnalités aussi diverses que Saint Pie X, Pie XII et Jean-Paul II se sont intéressées à ce saint. Aujourd'hui encore, il fascine des hommes de Tradition et des hommes inconditionnellement attachés au Concile Vatican II. Ce fait rend la question de cette doctorisation complexe.

La méthode de Saint Thomas d'Aquin préconisée par l'ancien droit canon pour les études théologiques sera d'un précieux secours. Cette méthode procède par mode d'objection, d'argument d'autorité, d'explication et de réponses. En ce qui concerne les arguments d'autorité, cette étude aura très souvent recours à un texte rédigé par la Postulation montfortaine en 1942 qui présente une Reproduction photographique<sup>2</sup> du manuscrit du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* publiée à l'occasion du centenaire de sa découverte. Ce texte fait l'inventaire des avis émis par de nombreuses personnalités qui s'étaient exprimées en leur temps sur la valeur de l'ouvrage du Bienheureux de Montfort.

Voici les questions essentielles vont être abordées dans cette étude : quelles sont les difficultés relatives à la doctorisation du Père de Montfort ? Depuis quand parle-t-on de ce titre ? Quelles sont les conditions pour être Docteur de l'Eglise ? Saint Louis-Marie Grignion de Montfort remplit-il ces conditions ? Ce doctorat montfortain a-t-il pour objet la Médiation universelle de Marie ? Y-a-t-il une réponse possible aux difficultés qui ont été soulevées ? Enfin, le Père de Montfort peut-il toujours être candidat à la doctorisation ?

## **I. Les difficultés.**

La première difficulté, qui vient du titre de l'ouvrage, peut se résumer à ceci : dévotion n'est pas la théologie... Montfort docteur d'une dévotion ? Cela ne fait pas très sérieux ! Difficulté de premier abord.

La deuxième difficulté concerne le mode d'action de la Sainte Vierge dans l'exercice de sa médiation, ou de sa manière d'agir dans les âmes. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le Père Poupon, dominicain, écrivait dans son ouvrage intitulé *Le poème de la parfaite consécration à Marie* : « Deux courants de pensée se font jour : l'un regarde la Médiation mariale comme une intercession orante de la Vierge-Mère, qui obtient infailliblement de Dieu tout ce qu'elle sollicite ; l'autre la considère comme une intercession à la fois priante et agissante, particulièrement comme un influx personnel de Marie, subordonné à celui de son Fils, en chaque membre du Corps Mystique. Montfort s'intègre au second mouvement de la pensée théologique ; on peut même dire qu'il en est un des initiateurs les plus marquants »<sup>3</sup>. Le deuxième mode d'action se rattache à ce que l'on appelle la thèse de la causalité instrumentale de Marie, thèse disputée par des théologiens<sup>4</sup> de renom comme le Père Merkelbach, le cardinal Billot, jésuite, le Père de la Broise et l'abbé Bainvel. La doctrine du Père de Montfort repose donc sur une question disputée : difficile de le proposer comme autorité indiscutée sur la question de la

<sup>1</sup> Toutes les citations tirées des œuvres de Montfort, sauf mention contraire, sont reprises des *Œuvres complètes* [OC], éditions du Seuil, 1966.

<sup>2</sup> Les références à ce texte seront faites par les initiales RPDV. Les pages seront indiquées en chiffres romains comme dans la source.

<sup>3</sup> Lyon, 1947, p. 172.

<sup>4</sup> Voir la synthèse faite dans l'opuscule intitulé *Marie, Mère de grâce*, Gabriel Beauchesne, Paris, 1921 [MMG].

Médiation universelle de Marie... Difficulté par excès : le Père de Montfort est allé trop loin dans ses théories sur le mode d'action de la Vierge dans les âmes.

Troisième difficulté : des questions importantes relative à la Médiation universelle de Marie ne semblent pas traitées par Montfort, comme, par exemple, la question de la distribution des grâces dans l'Ancien Testament (Marie n'existait pas encore) et la question du rôle de Marie dans la distribution des grâces sacramentelles. De plus, la corédemption de Marie ne semble pas évoquée par le Père de Montfort. Or, saint Pie X, dans son encyclique mariale de 1904, insère la doctrine de la corédemption dans la problématique de la médiation de la Sainte Vierge. Dès lors, on ne voit pas comment, avec tant de lacunes, le Père de Montfort pourrait être docteur de la Médiation universelle de Marie... Difficulté par défaut : le Père de Montfort n'aurait pas complètement traité son sujet.

Autre difficulté qui vient d'un lieu parallèle que l'on trouve dans *Le Secret de Marie*, lettre adressée à une religieuse par Saint Louis-Marie qui expose sommairement la doctrine que celle du *Traité de la vraie dévotion*. On lit, en effet, au numéro 23 : « *Dieu étant le Maître absolu, peut communiquer par lui-même ce qu'il ne communique ordinairement que par Marie ; on ne peut même sans témérité nier qu'il ne le fasse quelques fois ; cependant, selon l'ordre que la divine sagesse a établi, il ne se communique ordinairement aux hommes que par Marie dans l'ordre de la grâce, comme dit saint Thomas* »<sup>1</sup>. « *Ces paroles du Bienheureux, affirme le Père Lhoumeau, montfortain, ne laissent pas que d'être assez embarrassantes* »<sup>2</sup>. En effet, ce passage, qui semble laisser entendre que certaines grâces échappent à la médiation de la Vierge Marie, apparaît comme contradictoire avec la doctrine du *Traité*. Difficulté qui invoque Grignion contre Montfort !

La dernière difficulté est peut-être la plus décisive. La *Congrégation pour la cause des Saints* a communiqué, le 2 août 2001, à la Compagnie de Marie fondée par saint Louis-Marie, « *une décision approuvée par le Saint Père (Jean-Paul II à l'époque) que la Congrégation pour la doctrine de la Foi (dont le cardinal Ratzinger était alors préfet) a signifiée à ce dicastère, au sujet de la concession du titre de Docteur de l'Eglise à Saint Louis-Marie Grignion de Montfort* ». La réponse à la demande d'attribution du titre de Docteur de l'Eglise est clairement négative : « *le titre de Docteur de l'Eglise ne peut lui être reconnu* »<sup>3</sup>. Ainsi la cause est terminée selon l'antique adage : « *Roma locuta est, causa finita est* ». Rome a parlé la cause est terminée. La cause de doctorisation de Montfort n'est-elle pas une cause désespérée ?

## II. Un argument d'autorité : le Cardinal Mercier.

Pour répondre à ces difficultés, il faut commencer par reprendre la question à son point de départ. Dans une conférence donné le 15 juin 1929 au Congrès marial de Québec, le Père Guinefoleau, montfortain, nous apprend que : « *le 23 janvier 1925, un an jour pour jour avant sa mort, le Cardinal Mercier publiait une prière pour demander à la fois la proclamation dogmatique de la Médiation universelle de Marie et la canonisation du Père de Montfort, comme Apôtre et docteur de cette Médiation. Cette prière, il demandait aux évêques du monde entier de vouloir bien l'approuver* »<sup>4</sup>.

Cette prière demandait explicitement deux choses distinctes : la définition dogmatique de la Médiation universelle de Marie et la canonisation du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort. Dans cette prière, le Cardinal Mercier désignait le bienheureux comme « *apôtre et docteur de cette médiation* ». Le titre de la prière le présentait comme « *illustre prédicateur et remarquable docteur de cette médiation* »<sup>5</sup>.

A ce sujet, deux questions se posent : le cardinal Mercier n'envisageait-il pas, implicitement, une canonisation de Montfort assortie d'un titre de Docteur de l'Eglise sous le rapport de la Médiation universelle de Marie. A contrario, cette manière de parler du Cardinal Mercier n'était-elle pas une simple formule de rhétorique ou une exagération de pieux dévot ? C'est ce qu'il faut maintenant examiner.

## III. Qu'est-ce qu'un docteur de l'Eglise ?

Le Dictionnaire de Théologie catholique précise qu'on appelle docteur de l'Eglise les écrivains ecclésiastiques qui, non seulement à cause de leur sainte vie et de leur parfaite orthodoxie, mais encore et

<sup>1</sup> Le Père Armand Plessis, s.m.m. traite de la question dans son *Commentaire du Traité de la vraie dévotion*, Les Traditions Françaises Editeurs, Librairie mariale du Calvaire Montfort, Pontchâteau, 1943, p. 93 et suivantes.

<sup>2</sup> *La vie spirituelle à l'école du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort*, Librairie Oudin, Paris, 1913, p. 171-172, note 1.

<sup>3</sup> Lettre du 2 août 2001 de la Congrégation pour les Causes des saints. Prot. N. 2289-5/00.

<sup>4</sup> R.P. Guinefoleau, *Le Saint esclavage de Jésus en Marie. Rapport présenté au Congrès marial de Québec le 15 juin 1929*, Québec, 1930. p. 5.

<sup>5</sup> *Couvent de Marie-Médiatrice*, Louvain. *Imprimatur* 12 juin 1925.

surtout à cause de leur science considérable et de leur profonde érudition, ont été honorés de ce titre par une approbation solennelle de l'Eglise<sup>1</sup>. Par comparaison avec ce que l'on appelle le Père de l'Eglise, le dictionnaire précise que l'antiquité n'est pas nécessaire pour être docteur de l'Eglise. Au sujet de la science considérable, chez le docteur de l'Eglise, elle doit briller d'un éclat vraiment extraordinaire, en sorte qu'elle soit, pour ainsi dire, la note particulière de leur mission ; tandis que chez le Père de l'Eglise, tout en étant remarquable, il n'est pas nécessaire qu'elle atteigne ce degré exceptionnel. Enfin, le titre de docteur nécessite une approbation plus solennelle de l'Eglise que le titre de Père de l'Eglise. A partir de ces données, il est facile d'énoncer les cinq conditions qu'il faut remplir pour être Docteur de l'Eglise : la sainteté de vie, la parfaite orthodoxie, une science considérable et une profonde érudition, une note particulière comme signe d'une mission dans l'Eglise, et, enfin, l'approbation solennelle de l'Eglise. Il reste à vérifier si Saint Louis-Marie remplit vraiment ces conditions.

## 1. La sainteté de vie.

La sainteté du Père de Montfort a été proclamée par Pie XII, le 20 juillet 1947, jour de sa canonisation du Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort : « *En l'honneur de la Sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la Foi catholique et pour l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre, après mûre délibération et l'invocation répétée du secours divin, de l'avis de nos Vénérables frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, les patriarches, archevêques et évêques présents dans la ville, nous décrétons et définissons que doit être tenu pour saint et inscrit au catalogue des saints, le Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, confesseur* ».

Dans le cadre de l'octroi d'un doctorat de type marial, il semble opportun de montrer que la sainteté du candidat est toute mariale. Cette démonstration a été faite par le Père Louis Le Crom, dans la biographie<sup>2</sup> qu'il a écrite en vue de la canonisation et qui porte le sous-titre « Un apôtre marial ».

Le Père Quérard a probablement été un des premiers à le souligner cet aspect dans son mémoire intitulé *La mission providentielle du Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort* : « *les biographes anciens et nouveaux de Montfort, quoique remarquables pour la plupart, n'ont pas saisi bien nettement la mission spéciale de ce grand serviteur de Dieu. Ils ont raconté bien des choses édifiantes et merveilleuses de cette vie si riche et si extraordinaire. Ils ont dit, pour rendre toute leur pensée, que Montfort était un second saint Bernard pour sa piété envers la très sainte Vierge ; un second saint Dominique pour prêcher, établir et propager partout le saint Rosaire ; un second saint François pour son amour de la pauvreté et son abandon à la divine providence ; un second saint Paul pour son amour de la croix, pour son zèle du salut des âmes, et pour sa brûlante ardeur à faire connaître, aimer et glorifier Jésus-Christ. Mais ils n'ont pas su ou paru savoir qu'il procède en toutes choses par Marie et comme à l'inverse des méthodes ordinaires de l'apostolat ; que sa règle invariable est d'aller constamment à Jésus par Marie ; qu'il est à proprement parler le premier missionnaire de Marie, le prophète et le précurseur d'une ère nouvelle, le docteur et l'apôtre du grand règne de Jésus et de Marie dans le monde* »<sup>3</sup>.

Quelques auteurs qui ont fait remarquer que la sainteté mariale de Montfort rayonne à travers ses écrits. Le Père Lehmkuhl, jésuite, donne ce témoignage : « *La dévotion (à la Sainte Vierge) du Bx Grignon, les motifs qu'il invoque et ses recommandations respirent une piété, un renoncement à soi-même et un abandon à Dieu et à sa Sainte Mère très profonds. Ils affectent le for intérieur de l'homme si radicalement, que le lecteur du Traité, dès qu'il commence la lecture, doit bien conclure à la grande sainteté de son auteur. La pratique fidèle de cette dévotion (à la Sainte Vierge) est un moyen puissant, non seulement pour sauver son âme, mais aussi pour attendre une perfection plus grande. Cela est tellement évident que le lecteur attentif ne peut le mettre en doute* »<sup>4</sup>. Le Père Nicolas, dominicain, est aussi convaincu de la puissance de la dévotion mariale enseignée par Montfort : « *Si l'on y persévère, dit-il, elle peut conduire aux plus profondes, aux plus inespérées des grâces d'union à Dieu* »<sup>5</sup>. Le cardinal Van Rossum, rédemptoriste, a la même conviction : « *Une force inouïe émane de ce livre (le Traité), qui mène à la sainteté* »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Article *Docteur de l'Eglise*, Tome IV, col. 1509-1510, Letouzey et Ané, Paris, 1920.

<sup>2</sup> *Saint Louis-Marie Grignon de Montfort*, par le Père Louis Le Crom, s.m.m., biographie rééditée par Clovis en 2003.

<sup>3</sup> Sherbrooke, 1898. p. 2-3.

<sup>4</sup> Stimmen aus Maria-Laach, 1892, Vol. XLIII, p. 442. RPDV, p. XXIV-XXV.

<sup>5</sup> RPVD, p. XV.

<sup>6</sup> Lettre du 28 octobre 1971, aux Archives de la *Procure générale montfortaine*. RPVD, p. XXV.

Ces quelques considérations suffisent pour se convaincre que le Père de Montfort remplit la première condition pour obtenir le titre de Docteur de l'Église.

## 2. La parfaite orthodoxie.

Par parfaite orthodoxie, on entend une doctrine catholique éprouvée et exempte d'erreur. Cette orthodoxie a été attestée le 12 mai 1853 par un décret apostolique romain qui déclarait les écrits du vénérable Montfort exempts de toute erreur opposée à l'enseignement de l'Église<sup>1</sup>. La Sacré Congrégation des Rites fit étudier le *Traité* par deux censeurs. Le 4 janvier 1852, il fut répondu : « *que l'on diffère et que l'on nomme un autre théologien censeur* ». L'affaire fut examinée à nouveau le 16 mai 1852 : « *il fut démontré péremptoirement, par des arguments abondants, qu'il n'y a rien dans les œuvres et les écrits du vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignion de Montfort, qui puisse faire obstacle à la poursuite de la cause* ». Le Père Théophile Ronsin conclut de cette hésitation romaine : « *Dieu avait permis quelques hésitations pour qu'une étude plus approfondie vînt comme donner plus de poids au jugement définitif* »<sup>2</sup>.

Comme il a été dit au début de cette étude, depuis 1842, date de la découverte du *Traité de la vraie dévotion*, de nombreuses personnalités du monde ecclésiastique se sont prononcées sur la valeur doctrinale des écrits de Montfort en général et sur celle de ce *Traité* en particulier. Voici quelques-uns de ces témoignages pour nous convaincre de la solidité de la doctrine montfortaine.

Le Père Louis Le Crom, montfortain et biographe du Père de Montfort, affirme : « *Saint Louis-Marie de Montfort était l'enfant de l'Église catholique : c'est la doctrine traditionnelle qu'il s'efforce de communiquer aux âmes, sans aucune altération* »<sup>3</sup>.

Le Père Antonin Lhoumeau, montfortain, affirme que « *ce livre peut être regardé comme le fruit d'une maturité peu commune dans la science théologique et dans la sainteté. Son enseignement s'enracine dans les fondements du Christianisme ; il s'avive aux sources de la tradition la plus ancienne et la plus pure, et, même pour ce qui le distingue, il se recommande de ce que le dogme ou l'ascétisme ont de plus autorisé* »<sup>4</sup>.

Le R.P. Théophile Ronsin, montfortain : « *La doctrine sur laquelle repose la parfaite dévotion à Marie n'est pas nouvelle. Montfort s'est nourri de la doctrine des Pères : il recour constamment à l'argument de Tradition* »<sup>5</sup>. Et encore : « *Si des idées ont été empruntées par lui, il les a condensées, systématisées, décantées de considérations abstraites souvent étrangères au sujet : le tout sous une forme plus précise, plus claire, en un style limpide, coloré, vivant. Il lui revient ainsi d'avoir, mieux que ses devanciers, défini la parfaite dévotion à Marie et de l'avoir solidement établie sur les assises inébranlables de l'Écriture et de la Tradition* »<sup>6</sup>.

Mais puisque nul ne peut être juge dans sa propre cause, il faut vérifier si ces avis montfortains sont bien partagés par d'autres auteurs. Voici quelques autres témoignages.

Le Cardinal Goma y Thomas s'exprime en ces termes : « *sa doctrine est catholique, dans toute l'extension du terme ; elle s'enracine dans la Tradition et dans l'Écriture. Il n'a rien fait de plus que de la présenter sous une nouvelle lumière, en unissant harmonieusement les divers éléments qui la constituent, avec la force de la pensée du théologien et du saint que fut le Bx Grignion* »<sup>7</sup>.

Le Père Mura : « *Cette doctrine de l'apôtre de Marie, si originale par sa forme attachante et pleine d'onction qu'il a su lui donner et par ses applications multiples qu'il en a faites à notre vie intérieure, se rattache [...] à ce qu'il y a de plus profond et de traditionnel dans le dogme chrétien* »<sup>8</sup>.

Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, précise que « *cette dévotion est le corollaire des vérités les plus fondamentales du Christianisme, comme l'attestent et les faits évangéliques, et l'enseignement des Pères et des docteurs, et le bon sens chrétien* »<sup>9</sup>.

Au terme de cette liste de témoignages, il faut conclure avec le Père Ronsin que « *tous ces jugements sont unanimes à reconnaître, dans la doctrine montfortaine, la solidité théologique, en même temps qu'une onction qui touche les âmes [...]. Le Bienheureux ne s'est attaché qu'à des arguments solides et, s'il est parfois tributaire de ses devanciers, il l'est en éclectique, qui prend le meilleur et laisse choir ce que son sens*

<sup>1</sup> *Vie du Vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*, par M. l'abbé Pauvert, Librairie H. Oudin, Poitiers-Paris, 1875, p. 652.

<sup>2</sup> RPDV, p. XXII-XXIII.

<sup>3</sup> Le Crom, *op. cit.* p. 610-611.

<sup>4</sup> *La Vie spirituelle à l'école du Bx de Montfort*, H. Oudin, Paris, 1902. Préface p. 20-21. Cité par RPDV, p. XXIV.

<sup>5</sup> RPDV, p. XII.

<sup>6</sup> RPDV, p. XIII.

<sup>7</sup> Maria Madre y Senora. Fundamentos y valor de pietad de la santa esclavitud, préface, Barcellona, 1919. RPDV, p. XXIV.

<sup>8</sup> *Le corps mystique du Christ*, du R.P. Mura. A. Blot, Paris, 1937. II, p. 136. RPDV, p. XXVII.

<sup>9</sup> Lettre pastorale érigeant la [première] *Confrérie Marie Reine des Cœurs*, 25 mars 1899. RPDV, p. XXV.

théologique lui révèle périssable. Ses considérations doctrinales sont enracinées aux profondeurs du dogme et ses vues ascétiques et mystiques ont été puisées dans une expérience quotidienne des âmes [...]. C'est ce qui fait que le *Traité* a échappé aux morsures des ans et qu'il reste d'actualité, aujourd'hui comme au XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>1</sup>.

Tous ces témoignages montrent que le Père de Montfort remplit la seconde condition pour pouvoir être Docteur de l'Église.

### 3. La science considérable et la profonde érudition.

La science considérable et la profonde érudition, dans les sciences ecclésiastiques, proviennent de deux choses : du labeur personnel et des lumières divines.

Une préface d'une édition canadienne du *Traité* met bien en lumière le travail accompli par Montfort de ce double point de vue : « *Le Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge du bienheureux Grignon de Montfort n'est pas seulement un livre de piété, il est aussi un ouvrage dogmatique de grande valeur, un véritable traité populaire de théologie mariale. Avant l'apparition de ce précieux écrit, pour se faire une idée de l'ensemble des connaissances théologiques concernant la Mère de Dieu, il fallait parcourir les œuvres d'un grand nombre de docteurs ou d'écrivains ecclésiastiques, réunir de nombreux fragments épars. Pourtant les auteurs ou orateurs traitant de la dévotion à Marie ne faisaient pas défaut alors... Le bienheureux avait reçu, au séminaire de Saint Sulpice, à Paris, une instruction théologique solide et profonde ; il la perfectionnait par un travail opiniâtre, une méditation assidue et de nombreuses lectures des écrits des saints Pères... A ces connaissances fondamentales, fruit du labeur humain, Dieu ajouta des lumières surnaturelles, fruits de l'oraison et d'une tendre dévotion à Marie* »<sup>2</sup>.

Au sujet de l'acquisition des connaissances par le labeur personnel, Saint Louis-Marie témoigne avoir « *lu presque tous les livres qui traitent de la dévotion à la Sainte Vierge* » et avoir « *conversé familièrement avec les plus saints et savants personnages* » de son temps<sup>3</sup>. Les numéros 159 à 163 du *Traité de la vraie dévotion*, qui résument la Tradition sur le thème du Saint Esclavage, illustrent parfaitement ce travail personnel du saint.

Le génie du Père de Montfort a précisément consisté dans le fait d'avoir su rassembler, organiser et exposer les vérités les plus élevées tout en les mettant à la portée des plus simples comme le signale le Père Lhoumeau : « *On y trouve résumé d'une façon concise et populaire, autant que possible, ce que la théologie et les Pères enseignent de plus profond et de plus important sur la Sainte Vierge, du moins au regard de sa dévotion, on doit reconnaître dans le B. de Montfort, non seulement une érudition, mais (ce qui est plus rare) un sens théologique remarquable. Il l'a puisé sans doute dans l'étude des auteurs et de la patrologie, mais aussi dans ces lumières d'un autre ordre que la contemplation donne aux saints* »<sup>4</sup>.

Un exemple mettra en lumière la perspicacité du sens théologique de saint Louis-Marie. Le pape Pie XII, dans la Constitution apostolique *Munificentissimus Deus*, a fait remarquer que le dogme de l'Assomption, ainsi d'ailleurs que celui de l'Immaculée conception, « *s'appuient sur les saintes lettres comme sur leur premier fondement* », spécialement sur le protévangile (Gen. III, 15). Pie XII explique à ce sujet que la Vierge écrase la tête du serpent par ces deux privilèges qui lui font remporter la victoire sur le péché et sur sa principale conséquence, le mort<sup>5</sup>. Ce sont les privilèges de l'Immaculée conception et de l'Assomption. Or, plus de 200 ans avant Pie XII, le Père de Montfort faisait reposer tout son *Traité* sur un grand commentaire du Protévangile (n°51 à 54) et associait déjà les deux mystères relatifs à la victoire de Marie sur le démon dans sa *Première méthode pour réciter le rosaire*. En effet, il offre la 14<sup>e</sup> dizaine « *en l'honneur de la Conception immaculée et de l'Assomption en corps et en âme* » de la Sainte Mère de Dieu. Cette association n'est d'ailleurs pas sans rapport avec la Médiation puisque cette prérogative de la Mère de Dieu a aussi sa figure dans la Nouvelle Eve et donc son fondement scripturaire ultime dans le verset 15 du chapitre 3 de la Genèse.

Plusieurs personnalités ont remarqué et confirmé cette pénétration théologique du Père de Montfort, fruit de son labeur personnel et de sa contemplation. Le Cardinal Charost, par exemple, appelle le Bx de Montfort : « *Le docteur admirablement pénétrant de la Très Sainte Vierge* »<sup>6</sup>. Mgr Caron, archevêque de Gênes

<sup>1</sup> RPVD, p. XXIX.

<sup>2</sup> Nouvelle édition par les soins des Servantes de Jésus-Marie à Hull, P. Q. *Préface des éditeurs*, p. XIV et XV.

<sup>3</sup> *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* [VD], éditions du Seuil, 1966, n°118.

<sup>4</sup> R.P. Lhoumeau, op. cit. préface, p. 21.

<sup>5</sup> *Les enseignements pontificaux, Notre-Dame*, Desclée, 1958, n°518-520.

<sup>6</sup> Lettre pastorale du 22 février 1925, *La médiation universelle de Marie nous invite au saint Esclavage d'amour selon Montfort*. L'Avertissement présente le saint esclavage d'Amour enseigné par le Bx de Montfort, comme le « *meilleur corollaire* » de la

Gênes estimait, de son côté, que le *Traité* avait été écrit « *Velut Spiritu sancto afflatus* », c'est à dire : comme sous la dictée de l'Esprit Saint... Les *Analecta Iuris Pontifici* développaient en leur temps cette appréciation : « *L'impression que produisent les écrits du vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignion de Montfort, n'est pas la même que celle des ouvrages ordinaires. On y sent une onction intérieure, une paix et une consolation, qui se trouvent uniquement dans les écrits des âmes privilégiées, que Dieu favorise de lumières particulières* »<sup>1</sup>.

Enfin, l'abbé Berto, théologien de Mgr Lefebvre au Concile Vatican II, était frappé par la pénétration de vue que l'on trouve dans le *Secret de Marie* qui résume le *Traité de la vraie dévotion* : « *Voilà un livre ! Un livret plutôt, il est très court, mais quelle pénétration du dessein de Dieu sur la Sainte Vierge !* »<sup>2</sup>.

La science considérable et la profonde érudition de saint Louis-Marie ne font donc aucun doute.

#### 4. La note particulière comme signe d'une mission dans l'Eglise.

Plusieurs témoignages vont permettre de mettre en évidence la mission du Père de Montfort dans l'Eglise au regard de la Médiation universelle de la Vierge Marie.

Un des premiers témoignages sur cette mission du Bienheureux de Montfort dans l'Eglise vient du savant et pieux Père Faber, de l'Oratoire d'Angleterre, grand spirituel de son siècle. Ce prêtre avait traduit lui-même le *Traité* tout entier. Dans sa préface de 1862, il écrit : « *[Saint Louis-Marie Grignion de Montfort a] écrit quelques traités spirituels qui exercent déjà une influence remarquable sur l'Eglise, et qui promettent d'en exercer une plus vaste encore dans les années à venir... Je ne puis imaginer une œuvre plus grande ou une vocation plus vaste, pour quelqu'un, que la simple diffusion de cette dévotion [mariale] particulière. Qu'un homme en fasse seulement l'expérience ; son étonnement devant les grâces qu'elle apporte avec elle, et les transformations qu'elle produit dans son âme le convaincront bien vite de son incroyable efficacité comme moyen de salut des hommes et pour l'avènement du royaume du Christ* »<sup>3</sup>.

Quelques années plus tard, au XX<sup>e</sup> siècle, le cardinal Mercier entrevoit aussi une mission doctrinale de Montfort dans l'Eglise : « *A Grignion de Montfort, il était réservé de discerner cette médiation maternelle, cette Maternité spirituelle en suite de la relation ineffable de Maternité divine au Fils de Dieu fait homme et, dans le Fils, au Père et à l'Esprit ; il lui était réservé de montrer en Marie la privilégiée de la puissance du Père, de la sagesse du Fils, de la charité du Saint Esprit, tout en sauvegardant l'unité du principe de la médiation mariale, qui, dans ce singulier héritage des Trois, tient le secret de son efficace surnaturelle ; il lui était réservé de codifier cette doctrine en quelques pages d'une densité à la fois très grande et très simple* »<sup>4</sup>.

Mais le plus beau témoignage sur la mission providentielle de Montfort est peut-être celui d'un dominicain, le Père Bernard, qui écrit, dans la préface de son livre intitulé *Le mystère de Marie* : « *Entre tous les grands spirituels des siècles derniers, le bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort, est sans contredit celui qui a le plus contribué à imprimer parmi nous ce sentiment de notre dépendance envers la très Sainte Vierge et de sa maternité à notre égard. Il parle du mystère de Marie à peu près comme d'autres à la suite de l'Apôtre perlent du Mystère de Jésus. En l'écoutant publier avec tant de force et d'inspiration ce mystère qui lui tient à cœur, on croirait entendre encore saint Paul prêchant à la primitive Eglise l'insondable richesse contenue dans le Christ [...]. Le Père de Montfort [...] semble dire que cette grâce lui a été accordée, à lui tard venu dans l'Eglise, de mettre en lumière pour tous l'économie du mystère de Marie et de prêcher à tous l'incompréhensible richesse qui est en elle. Une pensée l'obsède : manifester à quel point la Vierge est nôtre. Bien entendu, il n'innove rien, ni n'invente rien ; mais il veut nous faire prendre conscience de ce qui est. Il a écrit pour cela un *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge qui est devenu classique parmi les fidèles* »<sup>5</sup>.*

Après l'obtention de la fête Liturgique de Marie Médiatrice, Montfort avait été perçu, par l'abbé Bainvel, comme l'homme providentiel pour populariser la mise en pratique de la Médiation de la Vierge : « *Avec la fête, la dévotion ne saurait manquer de se développer. Par quelles voies et sous quelles formes, c'est le secret de Dieu. Il est probable que la consécration à Marie, entendue à la façon du Bienheureux Grignion de*

---

médiation universelle de Marie et « *le meilleur moyen de sauver sûrement et pleinement nos âmes* ». Cité en note dans la *Lettre pastorale* du 22 février 1925 de Mgr Garnier, *Preuve tirées de la tradition*, note 1.

<sup>1</sup> V. I. p. 742. In RPVD, p. XXIII.

<sup>2</sup> *Notre Dame de Joie*, [NDJ] *Correspondance de l'abbé V.-A. Berto, prêtre (1900-1968)*, NEL, Paris, 1974. Lettre du 31 janvier 1938. Notre-Dame de Joie, p. 121. L'abbé Berto a été théologien privé de S.E. Mgr Lefebvre au Concile Vatican II, à partir de la 2<sup>e</sup> session.

<sup>3</sup> *Préface* de la traduction en anglais du *Traité*, le jour de la Présentation de Notre-Dame, 1862, Burns & Lambert, London, 1863. RPVD, p. XXIII.

<sup>4</sup> Cité par le Père Poupon, op. cit, p. 186.

<sup>5</sup> *Le Mystère de Marie*, par le R.P. Bernard o.p., DDB, Paris, 1933, *Introduction* p. 9-10.

Montfort, y sera pour beaucoup »<sup>1</sup>. Et de fait, quelques années plus tard, le Père Garrigou Lagrange, dominicain, constatait, vis à vis de la *Médiation de Marie*, que : « le Bienheureux Grignon de Montfort est un de ceux qui a le plus répandu cette doctrine en en montrant toutes les conséquences pratiques »<sup>2</sup>. Le Père Gebhart, montfortain, quant à lui, avait déjà confirmé depuis longtemps cette mission, de fait, auprès de tous : « Le *Traité de la vraie dévotion à la Vierge Marie est, si on peut dire, un livre classique. Les simples et les savants l'ont choisi comme manuel et lui demandent la lumière pour leur méditation et direction pour leur vie pratique* »<sup>3</sup>.

Ces affirmations sont confirmées par les chiffres. En 1994, le *Dictionnaire de Spiritualité Montfortaine* mentionne des chiffres qui montrent que le *Traité de la vraie dévotion* et le *Secret de Marie* ont été diffusés universellement dans l'Eglise : 400 éditions du *Traité* en une trentaine de langues et 500 éditions du *Secret* en une trentaine de langues également<sup>4</sup>.

Tout cela ne laisse aucun doute sur la mission du Père de Montfort dans l'Eglise vis à vis de la Médiation universelle de Marie.

## 5. L'approbation solennelle de l'Eglise.

L'approbation solennelle n'a jamais été donnée par Rome, ni avant, ni après le concile Vatican II. Bien plus, les difficultés exposées au début de cette étude ont révélé l'existence d'une sentence romaine négative concernant l'octroi du titre de *Docteur de l'Eglise* au Père de Montfort. Cependant, le Concile Vatican II ayant profondément bouleversé la manière de penser des hommes d'Eglise, il est légitime de se demander où en étaient les choses avant 1962. Le *Dictionnaire de spiritualité montfortaine*, édité en 1994, à l'article « Docteur de l'Eglise », ne dit rien de cet avant concile. Cependant, le texte de présentation de la *Reproduction photographique* du manuscrit du *Traité de la vraie dévotion*, publié en 1942 pour le centenaire de sa découverte, comporte un important inventaire de citations de papes, d'évêques et de congrès mariaux qui s'étaient prononcés sur la doctrine mariale du Bienheureux de Montfort. Il faut donc, maintenant, examiner ces témoignages pour voir s'il n'existait pas des signes avant-coureurs d'une approbation solennelle de la doctrine du Bienheureux de Montfort.

### Le témoignage des papes.

Saint Pie X s'était intéressé d'une manière toute spéciale au *Traité de la vraie dévotion*<sup>5</sup>. C'est le Père Mura qui le signale en ces termes : « Pie X surtout a mis, dans en relief saisissant, la doctrine de la médiation universelle de Marie et de sa maternité spirituelle dans sa belle encyclique *Ad diem illum*, qui n'est en substance qu'une transposition du livre de La vraie dévotion du bienheureux de Montfort : le saint pontife était d'ailleurs un admirateur fervent du célèbre petit traité... Aussi bien, trouve-t-on, dans cette encyclique mariale, non seulement les pensées les plus familières du grand serviteur de Marie, mais souvent même ses expressions »<sup>6</sup>. Georges Rigault prolonge ces considérations en poussant le raisonnement un peu plus loin : « Quand le Pape Pie X composa en 1904, l'Encyclique pour le jubilé de l'Immaculée Conception, il relut le livre<sup>7</sup> du grand théologien de la Vierge, et on a pu dire qu'il s'en imprégna au point d'avoir conféré aux pensées et aux paroles de Montfort la souveraine autorité de son magistère »<sup>8</sup>. Saint Pie X a d'ailleurs eu un rôle important pour la rapide diffusion de la vraie dévotion<sup>9</sup>. En effet, le 27 décembre 1908, il a accordé en ces termes une bénédiction spéciale aux lecteurs du *Traité* : « Nous recommandons fortement le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge si admirablement composé par le bienheureux de Montfort et nous accordons avec amour à ses lecteurs la bénédiction apostolique* »<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> MMG, p. 140.

<sup>2</sup> *La Mère du Sauveur et notre vie intérieure*, Editions du Cerf, France, 198. p. 203.

<sup>3</sup> RPVD, p. XXV.

<sup>4</sup> *Dictionnaire de Spiritualité Montfortaine*, [DSM], Novalis, Ottawa, 1994, p. 414.

<sup>5</sup> Sur Saint Pie X et saint Louis-Marie ; lire l'étude intitulée *Saint Pie X, Pape marial* dans *Le Sel de la Terre*, n°49, Eté 2004, p. 101 à 139.

<sup>6</sup> *Le corps mystique du Christ*, du R.P. Mura. A. Blot, Paris, 1937. II, p. 132. RPVD, p. XXVI et XXVII.

<sup>7</sup> *Le Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*.

<sup>8</sup> Saint Louis-Marie Grignon de Montfort. Editions *Les Traditions Françaises*, Tourcoing, 1947, p. 195. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une définition extraordinaire. Il s'agit du Magistère Ordinaire Personnel du Pape.

<sup>9</sup> DSM, p. 102.

<sup>10</sup> Revue montfortaine *Le Règne de Jésus par Marie*, du 15 janvier 1909, volume VIII, N° 1, p. 6.

Le pape Benoît XV voyait dans le *Traité* « un livre d'un petit volume, mais d'une si grande autorité et d'une si grande onction ».

Le témoignage de Pie XII est des plus importants. Le Père Hupperts, montfortain, donne ce témoignage décisif au sujet du pape qui a canonisé Montfort : « au cours des travaux préparatoires de la canonisation de Montfort et à l'occasion de cette canonisation elle-même, le Pape Pie XII souligna à plusieurs reprises l'importance de la doctrine mariale de notre saint. Il le met sur le même pied que l'illustre docteur marial saint Bernard, et le place au même rang que les Pères et les Docteurs, qui, de façon impérissable, ont attaché leur nom à la Mariologie »<sup>1</sup>. Ces lignes justifient à elles seules, le titre de docteur donné par le cardinal Mercier à l'apôtre marial.

Autre considération importante. Pie XII, dans une homélie prononcée le lendemain de la canonisation, a donné une appréciation non moins importante sur la doctrine mariale de Montfort : « La vraie dévotion, celle de la Tradition, celle de l'Eglise, celle, dirons-Nous, du bon sens chrétien et catholique, tend essentiellement vers l'union à Jésus, sous la conduite de Marie. Formes et pratiques de cette dévotion peuvent varier suivant les temps, les lieux, les inclinations personnelles. Dans les limites de la doctrine saine et sûre, de l'orthodoxie et de la dignité du culte, l'Eglise laisse à ses enfants une juste marge de liberté. Elle a d'ailleurs conscience que la vraie et parfaite dévotion envers la Sainte Vierge n'est point tellement liée à ces modalités qu'aucune d'elles puisse en revendiquer le monopole »<sup>2</sup>.

Pour bien en saisir le sens, cette citation appelle une explication. L'expression « vraie et parfaite dévotion » est une expression technique pour désigner la dévotion mariale telle qu'elle est exposée dans le *Traité de la vraie dévotion*. La vraie dévotion est la dévotion mariale dans son sens le plus général ; la parfaite dévotion désigne le Saint Esclavage de Jésus en Marie, qui est précisément la dévotion enseignée par le Père de Montfort. Pie XII l'utilise probablement à dessein plutôt que celle de Saint Esclavage qui heurte les mentalités modernes. En l'utilisant, il laisse entendre, en terme équivalent, que le Saint Esclavage qui est la parfaite dévotion à Marie ne constitue pas une des modalités particulières dont il parle, mais qu'elle coïncide avec la dévotion mariale de l'Eglise romaine<sup>3</sup>.

### **Le témoignage des évêques.**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la prédication épiscopale en faveur de la Médiation universelle de Marie tendait à se répandre de plus en plus. Il faut souligner que des évêques n'ont pas hésité à enseigner cette médiation à l'école du Bienheureux de Montfort ou à faire le lien avec son enseignement.

René-François, évêque de Luçon, a été un des premiers évêques à vouloir diffuser le *Traité* dans son diocèse, avant même l'examen de cet écrit à Rome. Voici ce qu'il dit dans la permission de diffuser l'écrit du 18 décembre 1842 : « Nous croyons cet ouvrage propre à ranimer et à étendre la dévotion envers la Bienheureuse Vierge Marie, et nous désirons qu'il soit répandu surtout en notre diocèse, qui s'honore d'avoir pour patronne la glorieuse Mère de Dieu ». La Préface des éditeurs de l'édition qui reproduit cette autorisation affirme : « Nous connaissons des évêques qui l'ont toujours sur eux et en font l'aliment quotidien de leur piété. D'autres, comme le cardinal Vaughan, en ont recommandé avec instance à leur clergé l'étude et la diffusion. Ils ont même voulu en donner un exemplaire de leur propre main à chacun de leurs prêtres »<sup>4</sup>.

Un fort mouvement montfortain se formait aussi au Canada. Par exemple, avec Mgr Thomas, Archevêque d'Ottawa, qui encourageait en son temps une nouvelle édition de l'opuscule : « Je ne puis que bénir et encourager ce pieux dessein, si conforme à mon grand désir, de voir se propager de plus en plus, ce merveilleux secret de sanctification des âmes »<sup>5</sup>. L'évêque de Sherbrooke, en date du 26 février 1898, recommandait au clergé de son diocèse la publication d'un petit manuel intitulé « Jésus régnant par Marie » publié avec son approbation « par un prêtre de ce diocèse, le révérend Père Lavallée, dans le but d'étendre le règne de Jésus par Marie, selon la méthode du bienheureux Grignon de Montfort »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> *Saint Louis-Marie de Montfort et sa spiritualité mariale*, par J.M. Hupperts, s.m.m. in *Maria, Etudes sur la Sainte Vierge* [ESV], sous la direction d'Hubert du Maunoir, S.J., professeur à l'institut catholique de Paris, Tome III, p. 258. Chez Beauchêne, Paris, 1954.

<sup>2</sup> *Allocution à la canonisation du bienheureux Père de Montfort*, Rome, le 21 juillet 1947, ND, N° 434-435.

<sup>3</sup> Sur la romanité de Saint Louis-Marie, lire l'étude intitulée *Un saint romain, un saint pour tous*, dans *Le Sel de la Terre* n° 46, Automne 2003, p. 78 à 97.

<sup>4</sup> Dix-neuvième édition, Imprimerie Oberthur, Rennes-Paris, 1906. p. 11.

<sup>5</sup> Lettre aux *Servantes de Jésus-Marie*, Ottawa, le 8 septembre 1907.

<sup>6</sup> Lettre du 26 février 1898 de Paul, évêque de Sherbrooke, au clergé de son diocèse.



En Belgique, le Cardinal Mercier est encore une référence. Au Congrès marial de Québec de 1929, Le Père Guinefoleau signale le retentissement qu'a eu la prière du cardinal déjà mentionnée : « *Jusqu'ici plus de cinq cents évêques ont répondu à son appel, formulant, ainsi, une sorte de referendum de l'Eglise enseignante* »<sup>1</sup>.

Un fait mémorable de la vie du cardinal mérite d'être rapporté : « ...à la séance solennelle de clôture de la Journée Mariale, célébrée à Anvers le 16 août 1924 [...] venu là malgré son état de souffrance, déclarait à une assemblée nombreuse et distinguée, parmi laquelle on remarquait évêques, abbés mitrés, ministres d'état et autres dignitaires : Je suis venu pour vous demander un service : c'est de vouloir pratiquer et répandre la vraie dévotion à la Sainte Vierge, d'après le Bienheureux Grignon de Montfort ». Le discours qui s'en est suivi sera à l'origine de sa lettre pastorale intitulée : *La médiation universelle de la Très Sainte Vierge et la vraie dévotion à Marie selon le Bx L.-M. Grignon de Montfort*. Pour les Pères montfortains du Couvent de Marie-Médiatrice de Louvain, « cette lettre parut un événement dans l'Eglise de Dieu », car, disaient-ils, « La parole si lumineuse, si substantielle d'un des princes les plus illustres de l'Eglise romaine va contribuer puissamment, très puissamment à réaliser les paroles prophétiques du Bienheureux de Montfort : Ah, quand viendra cet heureux temps où la divine Marie sera établie Maîtresse et Souveraine dans les cœurs, pour les soumettre pleinement à l'empire de son grand et unique Jésus ? Quand est-ce que les âmes respireront autant Marie que les corps ne respirent l'air ? Pour lors des choses merveilleuses arriveront dans ces bas lieux... Ce temps ne viendra que quand on connaîtra et pratiquera la dévotion que j'enseigne »<sup>2</sup>.

Mgr Gustave-Lazare Garnier, évêque de Luçon, se place dans le sillage du cardinal Mercier avec sa lettre pastorale du 22 février 1925 sur le thème : *La Médiation universelle de Marie nous invite au Saint Esclavage d'Amour selon Montfort*. Les pères montfortains ont fait une remarque judicieuse au sujet de cette lettre : « à distance et sans s'être concertés, le Primat de Belgique d'une part, et un évêque français d'autre part, tiennent à entretenir leur clergé et leurs fidèles, dont ils ont devant Dieu la charge, du rôle extrêmement important de la Médiation universelle de Marie. Tous deux examinant de près les conséquences pratiques de ce dogme (dont on espère bientôt la définition, présentent le Saint Esclavage d'amour, enseigné par le Bienheureux de Montfort comme le meilleur corollaire de cette doctrine et le meilleur moyen de sauver sûrement et pleinement nos âmes ».

Pour l'Italie, il faut mentionner l'implication plusieurs évêques dans la fondation de *Confrérie Marie Reine des Cœurs* au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. L'évêque de Casale Monferrato, Mgr Lodovico Gavotti, par exemple, s'exprimait en ces termes à l'occasion de l'érection d'une de ces confréries : « Je veux suggérer à tous de recevoir comme un trésor, les enseignements d'un saint auteur, qui semble inspiré et suscité par Dieu pour propager une sainte et parfaite dévotion envers la Sainte Vierge. C'est le Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, l'auteur du *Traité de la vraie dévotion à Marie* »<sup>4</sup>. Enfin, un fait particulier mérite d'être mentionné pour l'Italie : la 4<sup>e</sup> édition du *Traité*, la *Salesienne*, aurait été demandée par Don Bosco lui-même<sup>5</sup>.

## **Le témoignage des Congrès marials.**

De nombreux Congrès Marials, après avoir étudié le *Traité* de Montfort, émettaient le vœu que la dévotion qu'il expose fût propagée comme un excellent moyen de sanctifier les âmes : Fribourg (1902), Rome (1904), Josselin, (1905), Einsiedeln (1906), Saragosse (1908), Salzbourg (1910), Trèves (1912), Québec (1929). Le Congrès de Barcelone (1916) fut même consacré en entier à la doctrine mariale montfortaine<sup>6</sup>.

Le Congrès de Québec en 1929 mérite d'être cité. Le rapport du Père Guinefoleau signale que les congressistes ont acclamé le vœu suivant : « *La donation totale à Marie, telle qu'elle a été expliquée par le Bienheureux de Montfort, ayant été jugée le moyen le plus parfait de reconnaître pratiquement la Médiation universelle de la Sainte Vierge, le Congrès marial de Québec recommande fortement aux prêtres, séminaristes, religieux et religieuses, ainsi qu'aux simples fidèles, de se consacrer entièrement à la Mère de Dieu et de s'efforcer de mener, ensuite, une vie d'union intime avec la Très Sainte Vierge* »<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> R.P. Guinefoleau, op. cit. p. 5.

<sup>2</sup> *La Médiation universelle de la Très Sainte Vierge et la Vraie Dévotion à Marie selon le Bx L.-M. Grignon de Montfort* par D.J. Cardinal Mercier, archevêque de Malines et Primat de Belgique. *Avant-propos* des Pères montfortains du Couvent de Marie-Médiatrice de Louvain, p. 3.

<sup>3</sup> DSM, p. 102.

<sup>4</sup> DSM, p. 103.

<sup>5</sup> DSM, p. 102.

<sup>6</sup> RPDV, p. XXIV.

<sup>7</sup> R.P. Guinefoleau, op. cit., p. 26.

C'est donc un fait historique qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la Médiation universelle de la Vierge Marie se propage de plus en plus par l'enseignement du Magistère ordinaire universel des évêques et que ce magistère tend à faire référence explicite à l'enseignement du Bienheureux de Montfort. Tous ces témoignages semblaient bien être le signes annonciateurs d'une future approbation solennelle de l'Eglise de la doctrine de Saint Louis-Marie...

#### IV. Un doctorat de la Médiation universelle ?

Les cinq conditions pour être docteur de l'Eglise semblent suffisamment remplies par Saint Louis-Marie Grignion de Montfort pour qu'il puisse demeurer candidat au doctorat. Avant de répondre aux difficultés, Il faut maintenant vérifier si l'objet de ce doctorat a bien pour objet la Médiation universelle de Marie. Pour répondre à cette question, le plus simple est d'interroger les spécialistes.

Le Révérend Père Lhoumeau, auteur d'un des meilleurs ouvrages sur la spiritualité montfortaine, donne une réponse très claire : « dans la spiritualité de B. de Montfort, Marie est partie essentielle, car c'est elle qui lui donne et sa forme spécifique et ses propriétés distinctives. L'objet formel de cette dévotion, en effet, c'est la médiation et la souveraineté de Marie, et son acte propre, c'est la consécration du Saint Esclavage. Aussi l'appelle-t-on Le Saint Esclavage de Marie. Et c'est là son vrai nom, celui qui exprime sa nature »<sup>1</sup>. Il écrit encore : « Tout se tient, avons-nous dit, dans le système du B. de Montfort. La fin de sa dévotion, c'est l'union à Jésus ; son objet, c'est Marie, en tant que Médiatrice et souveraine ; sa double pratique enfin honore cette double prérogative, puisque après nous être consacrés à la très Sainte Vierge, nous vivons sous sa dépendance et agissons en tout par sa Médiation »<sup>2</sup>.

Le Père de Montfort organise toute sa théologie autour de la Médiation. C'est son premier principe. Il l'expose dès le début de son *Traité* : « C'est par la Très Sainte Vierge Marie que Jésus-Christ est venu au monde, et c'est aussi par elle qu'il doit régner dans le monde »<sup>3</sup>. Ce principe montfortain, véritable leitmotiv qui fait l'objet de multiple déclinaison<sup>4</sup>. Il faut faire remarquer ici que, dans sa formulation, il intègre explicitement la perspective de la Maternité divine. La perspective est donc neuve tout en restant classique.

C'est le lieu ici de faire une présentation du *Traité*<sup>5</sup>. Le *Traité de la vraie dévotion* forme un in-4<sup>o</sup>, de 158 pages, de 24 lignes environ à la page. Comme dans les autres écrits, Montfort se montre très méthodique. Peu de divisions sont indiquées par les titres. Dans des textes forts clairs, l'auteur marque nettement la trame de son exposé et la marche qu'il suit : au numéro 60, Montfort dit qu'il a, jusque là, « parlé de la nécessité de la dévotion à la très sainte Vierge ». Il va dire ensuite « en quoi consiste cette dévotion »<sup>6</sup>, en exposant les fondements<sup>7</sup>, faisant connaître « les fausses dévotions pour les éviter et la vraie pour l'embrasser »<sup>8</sup>, et, « parmi tant de pratiques différentes de la vraie dévotion », il indique « quelle est la plus parfaite »<sup>9</sup>, c'est-à-dire le *Saint Esclavage* de Jésus en Marie. L'auteur consacre à développer cette parfaite dévotion, qu'il avait en vue, la plus grande partie de son ouvrage<sup>10</sup>, montrant d'abord ce qui la spécifie<sup>11</sup>, puis exposant ses motifs<sup>12</sup>, ses effets<sup>13</sup>, ses pratiques<sup>14</sup>, et particulièrement son application à la sainte communion<sup>15</sup>.

Tout le traité parle de la Médiation universelle de Marie, que ce soit dans ses principes ou dans ses applications les plus concrètes. Dans le cadre de cette étude, il est important de mettre en lumière le fait que l'ouvrage, tout en étant finalisé par la dévotion pratique, ne traite pas que de dévotion. C'est pourquoi, il faut examiner rapidement la Médiation universelle montfortaine dans ses principes et dans ses applications.

<sup>1</sup> Op. cit. Librairie Oudin, Paris, 1913. *Préface*, p. 6-7.

<sup>2</sup> Op. cit. p. 240.

<sup>3</sup> VD 1.

<sup>4</sup> L'idée est récurrente du début à la fin du *Traité*, comme par exemple, en VD 13, 22, 49, 50, 158, 217, 262 ; également dans *Le Secret de Marie* [SM], n° 58.

<sup>5</sup> Toute cette présentation est tirée de la présentation du Père Ronsin, RPVD, p. XI-XII.

<sup>6</sup> VD 60.

<sup>7</sup> VD 60 et 90.

<sup>8</sup> VD 91.

<sup>9</sup> VD 60 à 120.

<sup>10</sup> VD 120 à 273.

<sup>11</sup> VD 120 à 134.

<sup>12</sup> VD 134 à 213

<sup>13</sup> VD 213 à 226.

<sup>14</sup> VD 226 à 266.

<sup>15</sup> VD 266 à 273.

## La Médiation universelle montfortaine dans ses principes.

Une médiatrice est un intermédiaire entre deux termes. Voilà pourquoi, pour le Père de Montfort, Marie est un « milieu mystérieux » entre Jésus et les âmes, « son moyen aisé pour aller à lui »<sup>1</sup>.

Marie doit donc être parfaitement unie à Dieu, premier ancrage de sa médiation. Elle est la relation de Dieu, comme dit Montfort : « Marie est toute relative à Dieu, et je l'appellerai fort bien la relation de Dieu<sup>2</sup>, qui n'est que par rapport à Dieu, ou l'écho de Dieu, qui ne dit et ne répète que Dieu. Si vous dites Marie, elle dit Dieu ». Mais, c'est à la divinité en tant que Trinité que Marie est toute relative : « Marie est le sanctuaire et le repos de la Sainte Trinité, où Dieu est plus magnifiquement et divinement qu'en aucun lieu de l'univers, sans excepter sa demeure sur les chérubins et les séraphins »<sup>3</sup>.

Ce rapport de Marie à la Sainte Trinité se concrétise dans des rapports spéciaux avec chaque personne divines. Dieu le Père « a fait un assemblage de toutes les eaux qu'il a nommé la mer ; il a fait un assemblage de toutes les grâces qu'il a appelé Marie »<sup>4</sup>. Dieu le Fils « a communiqué à sa Mère tout ce qu'il a acquis par sa vie et sa mort, ses mérites infinis et ses vertus admirables, et il l'a faite la trésorière de tout ce que son Père lui a donné en héritage ; c'est par elle qu'il applique ses mérites à ses membres, qu'il communique ses vertus et distribue ses grâces ; c'est son canal mystérieux, c'est son aqueduc, par où il fait passer doucement et abondamment ses miséricordes »<sup>5</sup>. Dieu le Saint Esprit « a communiqué à Marie, sa fidèle épouse, ses dons ineffables, et il l'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'il possède : en sorte qu'elle distribue à qui elle veut, autant qu'elle veut, comme elle veut et quand elle veut, tous ses dons et ses grâces, et il ne se donne aucun don céleste aux hommes qu'il ne passe par ses mains virginales »<sup>6</sup>.

Le rapport de Marie à la seconde personne de la Sainte Trinité revêt un caractère particulier en raison de sa Maternité divine. C'est pourquoi, Montfort débute son *Traité*, comme il a déjà été dit, par cette phrase : « C'est par la Très Sainte Vierge Marie que Jésus-Christ est venu au monde, et c'est aussi par elle qu'il doit régner dans le monde »<sup>7</sup>.

Montfort, avec toute la tradition, voit dans l'Incarnation le mystère fondamental de la Médiation. La maternité de Marie se rapporte au Christ total, donc, non seulement quant à la tête du Corps Mystique, mais aussi quant à ses membres : « Un homme et un homme est né en elle dit le Saint Esprit : Homo et home natus in ea. Selon l'explication de quelques Pères, le premier homme qui est né en Marie est l'Homme-Dieu, Jésus-Christ ; le second est un homme pur, enfant de Dieu et de Marie par adoption. Si Jésus-Christ, le chef des hommes, est né en elle, les prédestinés, qui sont les membres de ce chef, doivent aussi naître en elle par une suite nécessaire. Un même mère ne met pas au monde la tête ou le chef sans les membres, ni les membres, sans la tête ; autrement, ce serait un monstre de nature ; de même, dans l'ordre de la grâce, le chef et les membres naissent d'une même mère ; et si un membre du corps mystique de Jésus-Christ, c'est à dire un prédestiné, naissait d'une autre mère que Marie qui a produit le chef, ce ne serait pas un prédestiné, ni un membre de Jésus-Christ, mais un monstre dans l'ordre de la grâce »<sup>8</sup>.

C'est ce mystère qui la met en rapport avec l'autre terme de sa Médiation : les hommes à sauver. Montfort, reprenant Saint Augustin enseigne que « tous les prédestinés, pour être conformes à l'image du Fils de Dieu, sont en ce monde cachés dans le sein de la très Saint Vierge, où ils sont gardés, nourris, entretenus et agrandis par cette bonne Mère, jusqu'à ce qu'elle ne les enfante à la gloire, après la mort, qui est proprement le jour de leur naissance, comme l'Eglise appelle la mort des justes »<sup>9</sup>.

Marie est donc un *Moule divin* pour les membres du Corps mystique : « Marie est appelée par Saint Augustin, et est, en effet, le monde vivant de Dieu, forma Dei, c'est à dire que c'est en elle seule que Dieu [fait] homme a été formé au naturel, sans qu'il lui manque aucun trait de la Divinité, et c'est aussi en elle seule que l'homme peut être formé en Dieu au naturel, autant que la nature humaine en est capable, par la grâce de Jésus-Christ. [...] Marie est le grand moule de Dieu, fait par le Saint-Esprit pour former au naturel un Homme Dieu par l'union hypostatique, et pour former un homme Dieu par la grâce. Il ne manque à ce moule aucun

<sup>1</sup> VD 265.

<sup>2</sup> Le Père Guérard des Lauriers a commenté ce passage du Père de Montfort dans une conférence intitulée *Le Cœur Immaculé de Marie, Refuge des pécheurs*, Pro manuscrito, p. 1 et 2.

<sup>3</sup> VD 5.

<sup>4</sup> VD 23.

<sup>5</sup> VD 24.

<sup>6</sup> VD 25.

<sup>7</sup> VD 1.

<sup>8</sup> VD 32.

<sup>9</sup> VD 33.

trait de la divinité ; quiconque y est jeté et se laisse manier aussi, y reçoit tous les traits de Jésus-Christ, vrai Dieu, d'une manière douce et proportionnée à la faiblesse humaine, dans beaucoup d'agonie et de travaux ; d'une manière sûre, dans crainte d'illusion, car le démon n'a point eu et n'aura jamais d'accès en Marie, sainte et Immaculée, sans ombre de la moindre tache de péché »<sup>1</sup>. Le rôle de Marie est ainsi de former Jésus-Christ dans les âmes ici-bas, « jusqu'à ce qu'elle ne les enfante à la gloire, après la mort, qui est proprement le jour de leur naissance »<sup>2</sup>.

Selon Montfort, ce moule marial exerce une véritable action dans la formation des membres du corps mystique : « Dieu le Saint Esprit lui dit : In electis meis mitte radice. Jetez, ma bien aimée et mon épouse, les racines de toutes vos vertus dans mes élus, afin qu'ils croissent de vertu en vertu et de grâce en grâce... Reproduisez-vous pour cet effet dans mes élus ; que je voie en eux avec complaisance les racines de votre foi invincible, de votre humilité profonde, de votre mortification universelle, de votre oraison sublime, de votre charité ardente, de votre espérance ferme et de toutes vos vertus »<sup>3</sup>. Selon Montfort, pour exercer cet office, « Marie a reçu une grande domination dans les âmes des élus : car elle ne peut pas faire en eux sa résidence, comme Dieu le Père lui a ordonné ; les former, les nourrir et les enfanter à la vie éternelle comme leur mère, les avoir pour son héritage et sa portion, les former en Jésus-Christ et Jésus-Christ en eux ; jeter dans leur cœur les racines de ses vertus, et être la compagne indissoluble du Saint Esprit pour tous ces ouvrages de grâce ; elle ne peut pas, dis-je, faire toutes ces choses, qu'elle n'ait droit de domination dans leurs âmes par une grâce singulière du Très-Haut, qui, lui ayant donné puissance sur son Fils unique et naturel, la lui a aussi donnée sur ses enfants adoptifs, non seulement quant au corps, ce qui serait peu de chose, mais aussi quant à l'âme ». Marie est donc un véritable instrument du Saint Esprit pour la sanctification des âmes : « plus il trouve Marie, sa chère et indissoluble épouse, dans une âme, et plus il devient opérant et puissant pour produire Jésus-Christ en cette âme et cette âme en Jésus-Christ »<sup>4</sup>. Le saint précise sa pensée : « on veut dire que le Saint-Esprit, par l'entremise de la Sainte Vierge, dont il veut bien se servir, quoiqu'il n'en ait pas absolument besoin, réduit à l'acte sa fécondité, ne produisant en elle et par elle Jésus-Christ et ses membres. Mystère de grâce inconnu même au plus savants et spirituels d'entre les chrétiens »<sup>5</sup>.

Voilà en quelques mots et quelques citations les fondements de la doctrine de saint Louis-Marie, au sujet de la Vierge Marie prise comme médiatrice en entre Jésus et ses membres. Pour lui, dans la droite ligne de la Tradition, cette Médiation repose tout entière sur l'Incarnation, et donc la double maternité, divine et spirituelle.

### **La Médiation universelle montfortaine en elle-même.**

Monsieur l'abbé Berto<sup>6</sup> à l'occasion de lettres qui traitent de la dévotion à la Sainte Vierge selon la doctrine de Saint Louis-Marie Grignon de Montfort, formule, avec une simplicité de langage et une clarté d'expression qui lui est propre, l'essentiel de la doctrine de la *Médiation universelle* de la Vierge : « Voyez que la Sainte Vierge est le lieu de passage nécessaire de toute grâce qui descend et de toute prière qui monte. Rien ne part d'elle, ni ne se termine à elle, mais rien n'est en dehors d'elle »<sup>7</sup>. Dans cette manière d'envisager les choses, la médiation est considérée comme un office de la Vierge exercé depuis son Assomption. Certes, Marie est médiatrice au Calvaire, mais cet office, qui est un des fondements de la Médiation comme le signalera plus tard saint Pie X, est un fait passé dans l'histoire de la Vie de Marie. Ce qui importe pour Montfort, c'est la Médiation, aujourd'hui, dans la vie de l'Eglise, donc celle que la Vierge exerce depuis l'Assomption. Remarque importante pour les réponses aux difficultés.

Dans cette perspective, la Médiation de la vierge comporte les deux offices signalé implicitement par l'abbé Berto : une médiation ascendante et une médiation descendante.

En consultant le lexique des œuvres complètes et en analysant les citations qui se rapportent aux références dans ces œuvres, on découvre que le Père de Montfort distingue, avec la Tradition, assez nettement le rôle de Marie *Médiatrice*<sup>8</sup> et le rôle de Marie *dispensatrice*<sup>1</sup>. D'un côté, le titre de *Médiatrice* est associé à

<sup>1</sup> SM 16-17.

<sup>2</sup> VD 33.

<sup>3</sup> VD 36.

<sup>4</sup> VD 21.

<sup>5</sup> VD 22. Passage commenté par le Père Hugon dans *La causalité instrumentale en théologie*, Téqui, Paris, 1907, p. 202-203.

<sup>6</sup> NDJ, p. 121.

<sup>7</sup> Cette description confine à la définition. Lettre du 31 janvier 1938. Op. cit. p. 121.

<sup>8</sup> *L'Amour de la Sagesse éternelle* [ASE], n° 223, VD 28, 86, *Méthodes pour réciter le rosaire* [MR], n°31, *Le Secret admirable du Rosaire* [SAR], n° 58, SM 36 ; *La petite couronne* [PC], n° 3, 11.

celui d'*Avocate* ; de l'autre, le titre de *Trésorière* est associé à celui de *Dispensatrice*. Dans le commentaire sur l'*Ave Maria*, que Montfort emprunte au dominicain Antonin Thomas, on peut lire par exemple cette prière : « Marie, Mère de Dieu, qui êtes aussi notre Mère, notre Avocate et Médiatrice, la Trésorière et dispensatrice des grâces de Dieu, procurez-nous promptement le pardon de nos péchés et notre réconciliation avec la divine Majesté »<sup>2</sup>. Ainsi l'expression *Avocate et Médiatrice* se rapporte à la *Médiation ascendante* ; l'expression *Trésorière et dispensatrice*, se rapporte à la *Médiation descendante*.

Ces deux aspects du rôle de Marie sont illustrés par deux passages essentiels des œuvres du Père de Montfort. Avec toute la Tradition, Montfort situe très précisément le rôle de Marie dans sa médiation ascendante auprès de Jésus : « Tout ceci est tiré de saint Bernard et de saint Bonaventure ; en sorte que, selon eux, nous avons trois degrés à monter pour aller à Dieu : le premier, qui est le plus proche de nous et le plus conforme à notre capacité, est Marie ; le second est Jésus-Christ ; et le troisième est Dieu le Père. Pour aller à Jésus, il faut aller à Marie, c'est notre médiatrice d'intercession ; pour aller au Père éternel, il faut aller à Jésus, c'est notre médiateur de rédemption. Or, par la dévotion que je dirai ci-après, c'est l'ordre qu'on garde parfaitement »<sup>3</sup>. De nouveau, avec toute la Tradition, il situe Marie dans son rôle relatif à sa médiation descendante : « Dieu l'a choisie pour la trésorière, l'économe et la dispensatrice de toutes grâces ; en sorte que toutes ses grâces et tous ses dons passent par ses mains ; et selon le pouvoir qu'elle en a reçu, suivant saint Bernardin, elle donne à qui elle veut et autant qu'elle veut, les grâces du Père éternel, les vertus de Jésus-Christ et les dons du Saint Esprit »<sup>4</sup>.

### La médiation universelle montfortaine dans ses applications.

Le rôle de Marie dans sa Médiation ayant été bien délimité, Montfort en fera l'application aux principaux actes de la vie chrétienne<sup>5</sup>. Il faut donc maintenant énumérer les principales applications que Montfort fait de sa doctrine. Ce sont : la *Consécration de soi-même à Jésus-Christ*, la *Sagesse incarnée par les mains de Marie*<sup>6</sup>, laquelle comporte le renouvellement des promesses du baptême par Marie<sup>7</sup> et la donation totale de soi-même et de tout ce que l'on possède dans l'ordre naturel et surnaturel<sup>8</sup> ; le perpétuel recours à Marie en toutes choses<sup>9</sup> ; la méthode mariale de communion<sup>10</sup> ; la pratique du sacrement de pénitence<sup>11</sup>, enfin, les méthodes pour réciter avec fruit le saint rosaire<sup>12</sup>.

La consécration qui se trouve au centre de la spiritualité montfortaine mérite d'être citée. Après avoir confessé son indignité à Jésus, l'âme qui se consacre se tourne vers Marie par ces mots : « J'ai recours à l'intercession et à la miséricorde de votre très sainte Mère, que vous m'avez donnée pour *médiatrice* auprès de vous »<sup>13</sup>. Après s'être consacrée, l'âme consacrée prie la *Médiatrice* en ces termes : « Présentez-moi à votre cher Fils, en qualité d'esclave éternel, afin que m'ayant racheté par vous, il me reçoive par vous »<sup>14</sup>. C'est la *médiation ascendante*. Elle dit ensuite : « Faites-moi la grâce d'obtenir la vraie sagesse de Dieu »<sup>15</sup>. C'est la *médiation descendante*.

Ces quelques considérations manifestent que le Père de Montfort n'est pas un simple mariologue parmi d'autres : c'est un mariologue spécialisé dans la *Médiation universelle de Marie*. Sa candidature au titre de *Docteur de la Médiation universelle* est donc bien une réalité.

### V. Réponses aux difficultés.

---

<sup>1</sup> SM 10, VD 23-25, VD 28, VD 44, VD 206 et 208, ASE 207, MR 31, S 222.

<sup>2</sup> Citation tirée du *Rosier Mystique*, d'Antonin Thomas, 2<sup>ème</sup> dizaine, ch. 10, citée dans SAR 58.

<sup>3</sup> VD 83-86. Citation tirée de VD 86.

<sup>4</sup> SM 10. En parallèle : VD 23-25.

<sup>5</sup> Sur ce sujet lire l'étude intitulée *Saint Louis-Marie Grignion de Montfort, précurseur et pédagogue de Fatima*, Le Sel de la Terre n°53, Été 2005, page 191 à 200.

<sup>6</sup> ASE 223-227.

<sup>7</sup> VD 126-130, ASE 225.

<sup>8</sup> VD 118, 12°, 120-125, ASE 225.

<sup>9</sup> VD 107, 115, 8°, 257-265.

<sup>10</sup> VD 266-273. Pour la confession voir OC, p. 1760.

<sup>11</sup> OC, p. 1760.

<sup>12</sup> 1° et 3° méthodes pour réciter le Saint Rosaire [MR], OC, p. 392 et 398.

<sup>13</sup> ASE 223.

<sup>14</sup> ASE 226.

<sup>15</sup> ASE 227.

A partir de la réponse fondamentale qui vient d'être formulée, à savoir que le Père de Montfort peut prétendre au titre de Docteur de l'Église, il faut maintenant répondre aux difficultés qui se sont présentées au début de cette étude. Les difficultés vont être reprises une à une et vont permettre de donner les ultimes précisions de la réponse.

## 1. Réponse à la 1<sup>o</sup> difficulté.

Certains ont donc reproché au *Traité* de n'être qu'un traité de dévotion. Mais le titre *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* n'est pas de Saint Louis-Marie. En effet, le manuscrit est sans titre, et celui qui a été retenu, tout en étant très beau n'est pas forcément le meilleur qu'on ait pu choisir. Même en concédant que le titre devait comporter une allusion à la dévotion mariale, il faut faire remarquer que ce n'est pas simplement de la vraie dévotion en général qu'il traite, mais de la parfaite dévotion à Marie, dévotion que l'on appelle le *Saint Esclavage*. Le titre le mieux adapté aurait été : *Traité du Saint esclavage*, mais *Traité de la Médiation universelle de Marie et de ses applications* aurait très bien pu lui convenir.

Par ailleurs, de nombreux auteurs sérieux sont d'accord pour dire que le *Traité* reprend à son compte toute une somme de principes dogmatiques, ascétiques et mystiques relatifs à la dévotion mariale. Quelques citations pour s'en convaincre.

Le Père Lhoumeau, montfortain dit que, « *considéré en lui-même, ce livre peut être regardé comme le fruit d'une maturité (le Père Faber dit : une plénitude) peu commune dans la science théologique et dans la sainteté* »<sup>1</sup>. Et il ajoute : « *Le Traité de la vraie dévotion, et plus encore le Secret de Marie, condensent en peu de pages une somme considérable de vérités dogmatiques et de conseils spirituels* »<sup>2</sup>. Cet avis montfortain est corroboré par d'autres auteurs.

Le Chanoine Campana dit que l'ouvrage de Montfort est « *un vrai traité complet de mariologie... Dans un style chaud, mais doux et mesuré, il expose tout ce qu'un théologien consommé pourrait dire de mieux à l'égard de Marie, du point de vue soit dogmatique, soit ascétique et culturel* »<sup>3</sup>.

Le Révérend Père Roschini de l'Ordre des Servites, célèbre mariologue du XX<sup>e</sup> siècle, affirme : « *si on faisait un referendum international sur la question : quel est le plus beau livre sur la Madone ? je suis sûr que la plus grande partie des réponses donneraient la préférence à ce petit livre... C'est un livret vraiment classique, une vraie petite somme de théologie mariale... C'est un livret –répétons-le- supérieur à tout éloge, destiné à être le manuel de chaque vrai dévot de la très Sainte Vierge Marie* »<sup>4</sup>.

Le P. Dillenschneider, quoique rédemptoriste<sup>5</sup>, n'hésite pas à affirmer de que Montfort, « *ce partisan de de la sainte folie évangélique, est l'auteur du plus sage, du plus ravissant opuscule marial qui se puisse lire, du Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge... La doctrine qu'il contient a été essayée avec succès sur nombre d'âmes par son auteur même et approuvée, du vivant du bienheureux, par clément XI, le pape de la Bulle Unigenitus [...] Il lui revient d'avoir défini, mieux que ses devanciers, la parfaite dévotion à Marie et d'en avoir réglé la pratique jusque dans les moindres détails* »<sup>6</sup>.

Le Père Théophile Ronsin, montfortain, les résume tous en ces termes : « *l'ouvrage sorti de la plume de Montfort, justifie l'appellation de somme mariale qu'on lui a décerné : il est à la fois un exposé doctrinal par les vérités dogmatiques qu'il contient ; un traité de spiritualité par ses considérations ascétiques et mystiques ; un manuel de piété par les pratiques, exercices et prières qu'il indique* »<sup>7</sup>.

Une remarque s'impose pour terminer sur ce sujet. Une lecture superficielle ne permet pas d'apprécier la qualité théologique du *Traité de la vraie dévotion*, comme le faisait remarquer justement le Cardinal Van Rossum, rédemptoriste : « *Une force inouïe émane de ce livre, qui mène à la sainteté. Une première lecture superficielle ne suffit pas pour découvrir cette force* »<sup>8</sup>. Selon Mgr Ancel, auxiliaire de Lyon et supérieur du Prado, il faut une lecture répétée et méditée pour sonder la profondeur de ce petit ouvrage : « *Il est des livres*

<sup>1</sup> R.P. Lhoumeau, op. cit. Préface, p. 20-21.

<sup>2</sup> R.P. Lhoumeau, op.cit. p. 24.

<sup>3</sup> RPVD, p. XXV.

<sup>4</sup> Revue internationale *Marianum*, juillet 1940, p. 322. RPVD, p. XXVIII.

<sup>5</sup> Dans son ouvrage, *La Mariologie de saint Alphonse*, Fribourg, 1931, P. I. ch. VII.

<sup>6</sup> RPVD, p. XXV.

<sup>7</sup> RPVD, p. XII.

<sup>8</sup> Lettre du 28 octobre 1971, aux Archives de la *Procure générale montfortaine*. RPVD, p. XXV.

qu'une lecture ne saurait épuiser. On y revient souvent et chaque fois ce sont de nouvelles découvertes. Parmi ces livres, on peut nommer le *Traité de la vraie dévotion, du Bienheureux de Montfort* »<sup>1</sup>.

Tous ces avis montrent suffisamment que les jugements superficiels que certains ont pu faire vis à vis du *Traité* ne reflètent pas la réalité.

## 2. Réponse à la 2<sup>o</sup> difficulté.

Le mode d'action de la Vierge Marie dans sa Médiation universelle est donc objet de controverse. Avant de répondre à la difficulté, il est peut-être bon de rappeler que la Médiation universelle de Marie est avant tout un Mystère, et que, par définition, un mystère ne peut pas totalement être percé. Et ce n'est pas parce que le mode d'action de la Vierge dans sa Médiation est objet de dispute théologique qu'il faut remettre le fait même de la Médiation en cause. Ceci étant posé, pour éclaircir la question, il est important d'être réaliste et de partir des faits.

### Une action multimodale.

Quoi qu'il en soit de la controverse, tout le *Traité de la vraie dévotion*, en exposant les bons services que la Vierge rend à ses vrais dévots<sup>2</sup>, révèle une action *multimodale* de Marie dans sa Médiation. C'est un fait. La doctrine montfortaine présente donc l'action de Marie comme étant *multiforme*, et s'exerçant à des degrés divers. Ces degrés qui vont du très ténu et très éloigné, au très proche et très puissant. Ceci est indiscutable.

Loin d'évacuer le problème qui se pose à lui, le théologien devra donc chercher, parmi les instruments de la connaissance philosophique, celui qui sera apte à rendre compte de cette action multimodale. Or, cet instrument existe : c'est l'*analogie*. Un exemple va éclairer cette notion : la connaissance est une réalité analogique parce qu'elle se réalise de façon diverse dans des ordres distincts. La connaissance sensible, est, dans son ordre, une véritable connaissance. La connaissance intellectuelle l'est aussi dans son ordre. Ces deux connaissances ont en commun d'être « connaissance » véritable, mais ces deux sortes de connaissances se réalisent de façon tout à fait diverses dans leurs ordres respectifs. Le mode de connaissance sensible n'est pas celui de la connaissance intellectuelle, même si dans l'ordre humain la connaissance sensible et en étroite connexion avec la connaissance intellectuelle, ceci en raison du mécanisme psychologique humain que l'on appelle l'abstraction.

Il reste à appliquer la notion d'analogie à la Médiation de la Vierge. Les modes divers d'actions de la Vierge, dans sa médiation, auront en commun d'exercer une certaine efficacité, ou une certaine influence efficace, mais ces influences se réaliseront de façons diverses suivant la nature des dons qui sont distribués. Le mode d'action sera divers selon qu'il s'agit de grâces temporelles ou spirituelles, de la grâce actuelle ou habituelle, de grâces de l'ancien testament ou des grâces sacramentelles.

A partir de cette analyse réaliste, le théologien peut formuler le principe suivant : le mode d'action de la Vierge sera revêtu d'une modalité propre et proportionnée à chaque type de grâce qu'elle aura à distribuer dans l'exercice de sa Médiation. Charge au théologien de trouver les concepts philosophiques aristotélico-thomistes qui permettront de rendre compte et de mettre en lumière chacune de ces différentes modalités<sup>3</sup>.

En conséquence, une première conclusion peut être énoncée : la causalité analogique donne un principe de réponse suffisant au problème posé par l'objection relative au mode d'action de la Vierge dans sa Médiation universelle.

### L'action multimodale de Marie chez Montfort.

---

<sup>1</sup> *Les richesses du Traité de la vraie dévotion du Bx Grignon de Montfort*, par Mgr Ancel prêtre du Prado, extrait de *La Revue des prêtres de Marie Reine des Cœurs*, octobre-novembre 1938.

<sup>2</sup> VD 201-212 et 214, 217, 218 par exemple.

<sup>3</sup> Voici quelques-unes de ces modalités dont parlent les théologiens pour donner au lecteur quelques points de repère : causalité morale, de suffrage, de mérite, d'intercession ; causalité physique, causalité instrumentale ; causalité dispositive, causalité intentionnelle, causalité distributive, etc. Il faudrait faire un inventaire exhaustif de tous ces modes de causalité, les définir et les classer, et, en relation avec la théologie de la grâce, étudier comment telle ou telle modalité se trouve particulièrement adaptée, ou au moins se trouve être compatible, avec la médiation de Marie pour tel ou tel type de grâce. Comme le lecteur peut l'entrevoir, cette étude nécessiterait un ouvrage entier pour traiter de la question.

La solution théologique de l'action multimodale a été entrevue par un Carme à partir de la doctrine du *Traité de la vraie dévotion*. Le point de départ de son exposé est précisément la pratique intérieure essentielle de la parfaite dévotion enseignée par Montfort, qui est, « *en quatre mots, de faire toutes ses actions par Marie, avec Marie, en Marie et pour Marie, afin de les faire plus parfaitement par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ, en Jésus et pour Jésus* »<sup>1</sup>. Ce carme, après avoir expliqué que ces quatre formules sont à rapprocher de la doctrine philosophique aristotélico-thomiste des 4 causes, matérielle, formelle, efficiente et finale, en donne l'application mariale : « *En résumé dire que nous devons faire toutes nos actions par Marie, c'est lui donner le rôle de cause efficiente, lui abandonner l'initiative et la conduite de toute notre vie, en nous rappelant qu'il ne s'agit pas seulement de nos gestes et de nos démarches, mais de tous les mouvements de l'âme jusqu'aux dernières profondeurs de l'esprit. Faire toutes nos actions avec Marie, c'est la prendre comme modèle, comme cause exemplaire, sinon matérielle, des plus petits détails de notre vie. Faire toutes nos actions en Marie, c'est la constituer cause formelle de tout notre être spirituel, en faire vraiment l'âme de notre âme et de toute son action. Enfin faire toutes nos actions pour Marie, c'est la prendre comme cause finale, disons même comme fin dernière. C'est ici que se vérifie ce que nous avons dit, de la Médiation immédiate de la Sainte Vierge, fondée sur son incomparable fusion avec Dieu. Dieu reste toujours notre seule et véritable fin dernière, et c'est pour l'atteindre plus sûrement que nous orientons toutes nos forces vers Marie, comme vers un repère spirituel : mais ce repère est beaucoup plus qu'une simple fin prochaine ou intermédiaire : Marie est vraiment pour nous le visage de Dieu et constitue avec lui, ne craignons pas de le dire, une seule et même fin dernière* ». Ces considérations l'amène à la conclusion suivante : « *Les quatre formules employées par Saint Louis-Marie Grignion de Montfort ne sont donc pas une simple amplification oratoire, mais l'expression d'une réalité très haute, et d'une causalité Mariale universelle* »<sup>2</sup>. Ce religieux semble donc bien avoir donné une ébauche théologique de l'action multimodale de Marie dans la Médiation universelle, et il est important, dans le cadre de cette étude, de souligner le fait que c'est à partir de la doctrine de saint Louis-Marie qu'il la entreprend.

### **Une solution plus que satisfaisante.**

Nonobstant les désaccords entre les théologiens, il faut conclure avec l'abbé Bainvel, qu'au delà des disputes de mots, tous les théologiens tiennent que l'action de la Vierge, dans la distribution des grâces, relève de l'ordre de la cause efficiente<sup>3</sup>. C'est à dire que, dans sa distribution des grâces, la Vierge Marie exerce, d'une manière ou d'une autre, une réelle action influente de par sa médiation. Posée ainsi, la thèse est unanime.

Il faut dire plus : la plus part des théologiens, dans leurs prises de position, tout en étant divisés entre eux sur la question de ce mode d'efficience de la Vierge, ont eu une intuition juste quant à telle ou telle modalité particulière. Mais, il faut tout de suite préciser que leur tord a souvent été de vouloir univociser le mode d'action qu'ils ont préféré. C'est à dire qu'il ont voulu réduire toute l'action de la Vierge, qui semble bien en réalité multimodale, à un seul mode d'action. Tandis que la réalité de la Médiation est tout autre, puisqu'elle est analogique, cette univocisation ne pouvait que leur cacher une partie de la réalité, les obliger à s'opposer les uns les autres et rendre la dispute insoluble.

La solution appelée ici « action multimodale de Marie » semble plus que satisfaisante en ce sens que, loin d'exclure les hypothèses des divers théologiens opposés entre eux, elle permet de les intégrer et de leur donner la place qu'elles méritent. Avec cette solution, la dispute théologique s'évanouit, et il reste simplement à montrer que cette action multimodale devra nécessairement intégrer la causalité instrumentale.

### **Trois remarques.**

Le mode d'action instrumentale que le *Traité de la vraie dévotion* semble soutenir est particulièrement mis en cause dans la dispute dont il a été question. Trois précisions pour commencer.

La première, c'est que la thèse de la causalité instrumentale mariale a été combattue par ce qu'elle a été incomprise comme l'avoue lui-même l'abbé Bainvel : « *J'avoue n'avoir pu comprendre encore en quoi consisterait cette causalité de la Sainte Vierge, ni comment elle s'exercerait* »<sup>4</sup>. Mais, ce n'est pas parce qu'un

---

<sup>1</sup> VD 115, 8° et VD 257.

<sup>2</sup> *Notre-Dame de la Montée du Carmel*, par le Père Jean de Jésus-Hostie, Ed. du Carmel, Tarascon, 1951, p. 162-165.

<sup>3</sup> MMG, Appendice III, p. 125-132.

<sup>4</sup> MMG, note 1, p. 90-91.



fait n'est pas bien compris que l'on peut l'évacuer d'un revers de main comme semble le faire le Père de la Broise<sup>1</sup>.

La deuxième remarque est tirée d'un auteur plus que recommandable. Le Père Garrigou-Lagrange pense qu'en suivant Saint Thomas cette causalité instrumentale de Marie dans sa Médiation, tout en étant mystérieuse, ne peut ni être niée, ni être prouvée avec certitude, du moins théologiquement parlant ; qu'elle est néanmoins probable<sup>2</sup>, et que l'expérience mystique mariale semble confirmer en pratique.

La troisième remarque renvoie à la bénédiction déjà mentionnée<sup>3</sup> que Saint Pie X a donnée le 27 décembre 1908 aux lecteurs du *Traité de la vraie dévotion*. A partir de cette date, les Pères montfortains ont toujours considéré que la controverse relative au *Traité* était terminée : « *Il n'est plus le temps où il fallait à grands renforts d'érudition, défendre une pratique qui déplaisait parce qu'elle était méconnue. Aujourd'hui, elle se montre au monde revêtue d'une suprême approbation, et elle peut continuer sa trouée la tête haute et fière. Le pape a parlé si clair que tout catholique comprendra* »<sup>4</sup>. Certes ces lignes se rapportent directement au Saint Esclavage. Mais la bénédiction du pape porte sur un tout : le *Traité de la vraie dévotion* qui enseigne le mode d'action instrumental de la Vierge Marie. Si ce mode d'action était répréhensible théologiquement, il faut croire que Saint Pie X ne l'aurait pas cautionné par une telle bénédiction.

### **La causalité instrumentale.**

La causalité instrumentale physique de Marie a été rejetée par certains théologiens parce qu'il concevait l'action instrumentale de Marie trop physiquement et trop matériellement. Ils ont eu tendance à forcer la notion d'instrument appliquée à l'ordre surnaturel. Pour retrouver la mesure dans l'utilisation de cette notion de causalité, il faut préciser ce que l'on exige d'un instrument. On lui demande précisément de produire un effet propre au service d'un effet supérieur qui dépasse ses propres capacités. Un exemple va éclaircir cette notion : la craie laisse une trace de poussière sur le tableau, et voilà son effet propre. Mais il se trouve que, de par l'utilisation du professeur, cette trace laissée par la craie sur le tableau noir a quelque chose d'intelligible : voilà l'effet qui la dépasse. Un effet propre au service d'un effet supérieur : voilà l'essence de l'action instrumentale, et il ne faut rien exiger de plus au risque de forcer les choses.

Il reste à voir comment la notion d'instrument est parfaitement illustrée dans le *Traité de la vraie dévotion*. Quand Grignon de Montfort dit de Marie que « *le Saint-Esprit veut se former en elle et par elle des élus, et lui dit : In electis meis mitte radices. Jetez, ma bien-aimée et mon Epouse, les racines de toutes vos vertus dans mes élus, afin qu'ils croissent de vertu en vertu et de grâce en grâce* »<sup>5</sup>, il est ici en pleine causalité instrumentale de Marie.

On retrouve nettement, ici, ce qui fait l'action instrumentale : Marie produit un effet qui la transcende et la dépasse qui est la vertu surnaturelle, mais avec une modalité qui lui est propre, c'est à dire la vertu telle qu'elle l'a pratiquée. Il va de soi que Marie distribue des grâces et des vertus surnaturelles : voilà l'effet qui transcende la capacité de l'instrument. Mais on voit bien, ici, qu'il s'agit de vertus telles qu'elles se sont réalisées en Marie : voilà l'effet propre que produit la Sainte Vierge. Car ce sont ses vertus à elle qu'elle reproduit. A travers ces deux éléments, on voit que se réalise, dans l'action de Marie, ce qui fait l'essence même de l'action instrumentale.

Si donc le théologien s'en tient à ce qui fait l'essence de la causalité instrumentale, on ne voit pas comment on pourrait refuser à Marie cette modalité d'action. « *Telle serait cette haute doctrine qu'il appelle un mystère de grâce inconnu même aux plus savants et spirituels d'entre les chrétiens* », comme dit le Père Hugon<sup>6</sup>.

### **Confirmation de cette thèse.**

Les carmes, grands spécialistes de la Vierge Marie et de la vie spirituelle sont encore à l'honneur ici. En effet, la thèse de l'action instrumentale de la Vierge dans sa Médiation est fort agréable au Père Marie Eugène de l'Enfant-Jésus qui, dans son maître ouvrage *Je veux voir Dieu*, parle de *Primauté d'efficience* pour Jésus et

---

<sup>1</sup> MMG, p. 6 et 7.

<sup>2</sup> R.P. Garrigou-Lagrange, op. cit., p. 205, note 1. p 242-245 et p. 247.

<sup>3</sup> Voir le paragraphe de cette étude traitant de l'*Approbation solennelle de l'Eglise*.

<sup>4</sup> *Le Règne de Jésus par Marie*, 15 mars 1090, vol. VIII, n°3, p. 69.

<sup>5</sup> VD 34.

<sup>6</sup> *La causalité instrumentale en théologie*, par le Père Hugon, Paris, 1907, p. 203.

Marie : « Ce titre de Mère implique-t-il une influence sur la grâce elle-même ? Non point certes une action intérieure qui modifierait en quelque sorte, mais une action réelle en restant extérieure ? La fonction maternelle que Marie exerce dans le mystère de l'Incarnation nous invite à poser ce problème. Marie reçoit le Verbe et le rend en un anéantissement apparent qui ne comporte aucune modification ni diminution réelle. Mais elle a enveloppé la divinité du voile de l'humanité qui fait de Jésus, l'Emmanuel, Dieu avec nous. Marie n'est-elle point Mère de la grâce dans le même sens, nous transmettant cette grâce divine que Dieu seul peut produire, mais l'enveloppant, grâce à sa fonction maternelle, d'un certain voile qui la fait plus humaine, plus adaptée à nos besoins, plus saisissable pour nous ? Il appartient à la théologie d'étudier ce point et le préciser... Cette influence de Marie sur la Grâce qu'il nous semble logique d'admettre, la fait mariale en la laissant toute divine »<sup>1</sup>.

### Confirmation de l'expérience mystique.

En tout dernier ressort, même si la théologie spéculative ne pourra pas trancher la question théologique comme le laisse entendre le Père Garrigou-Lagrange, la théologie mystique, elle, saura donner une réponse pratique satisfaisante.

Or, le Père de Montfort, comme plusieurs autres, a fait cette expérience mystique mariale dont il est question<sup>2</sup>. Son ami, Jean-Baptiste Blain en a témoigné : « dans l'entretien que nous eûmes ensemble, il m'avoua que Dieu le favorisait d'une grâce fort particulière, qui était la présence continue de Jésus et de Marie dans le fond de son âme. J'avais peine à comprendre une faveur si relevée, mais je ne voulu pas lui en demander l'explication ; et peut-être n'aurait-il pas pu me la donner lui-même, car il y a, dans la vie mystique, des opérations de grâce inexplicables aux âmes mêmes qui en sont favorisées »<sup>3</sup>. Le saint n'hésitait pas à chanter publiquement cette faveur dans ses cantiques : « Voici ce qu'on ne pourra croire : Je la porte au milieu de moi, Gravée avec des traits de gloire, Quoique dans l'obscur de la foi »<sup>4</sup>.

L'essentiel de cette expérience consiste dans le fait que Marie est la Médiatrice par qui est réalisée l'union transformante avec Jésus-Christ. Marie de Sainte-Thérèse (+1677), rappelée à Dieu quand Louis Grignon avait 4 ans et qui avait reçu la même grâce<sup>5</sup>, au terme de cette expérience mariale, se demandait pourquoi la Vierge semblait prendre du recul dans sa vie spirituelle. Elle reçut alors cette réponse : « Lorsque l'aimable Mère était constamment auprès de toi et qu'elle te guidait dans la voie de ses vertus, c'était afin de te préparer au mariage spirituel avec son très cher Fils. Maintenant que ce mariage est accompli, elle se tient à l'écart et laisse l'Epouse converser seule avec l'Epoux comme il convient ». Et elle écrivait ensuite : « A vrai dire, depuis que cette union fut vraisemblablement accomplie, mon âme est habituellement seule avec son Bien-aimé. L'aimable Mère et les Anges semblent rester au dehors »<sup>6</sup>.

Les œuvres de saint Louis-Marie, spécialement *Le Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, et en parallèle *Le Secret de Marie*, reprennent à leur compte cette expérience mystique et formulent les règles pratiques qui doivent présider à la direction spirituelle mariale des âmes<sup>7</sup>.

Il faut peut-être maintenant risquer une comparaison. De même que Saint Jean de la Croix et Sainte Thérèse d'Avila ont vécu une expérience mystique qui a mis en lumière la Tradition spirituelle de l'Eglise, de même, Saint Louis-Marie Grignon de Montfort par son expérience mystique a mis en lumière la spiritualité mariale de l'Eglise. Par analogie avec les deux grands maîtres de la vie spirituelle, toutes proportions gardées, c'est précisément en cela que Montfort peut être *Docteur de la Médiation universelle de Marie*.

### 3. Réponse à la 3<sup>e</sup> difficulté.

La troisième difficulté reprochait à Saint Louis-Marie de ne pas avoir traité certaines questions relatives à la Médiation universelle de Marie. Deux remarques pour commencer.

La première consiste dans une comparaison, toutes proportions gardées, avec le cas de Saint Thomas d'Aquin. Celui que l'Eglise appelle *Docteur commun*, parce qu'elle reconnaît dans sa pensée sa propre pensée, a écrit une *Somme théologique*. Or cette somme n'expose pas tous les développements de la théologie. Saint

<sup>1</sup> *Je veux voir Dieu*, Editions du Carmel, Tarascon, 1949, p. 886-888.

<sup>2</sup> Expérience bien connue du R.P. Garrigou-Lagrange. Op. cit. p. 250-251. Sur les modes de présence de Marie : op. cit. p. 249-255.

<sup>3</sup> Manuscrit de Jean-Baptiste Blain, p. 340. *Documents et recherches*, II, p. 191. Centre international Montfortain, II, Rome, 1973.

<sup>4</sup> Cantique 77, *Le dévot esclave de Jésus en Marie*, strophe 15, OC, p. 1318.

<sup>5</sup> *Les cahiers de la Vierge*, n°15, mai 1936. *L'union mystique à Marie*, par Marie de Sainte-Thérèse, p. 37-38.

<sup>6</sup> Marie de Sainte-Thérèse, op. cit. p. 96.

<sup>7</sup> Voir par exemple VD 217, SM 51-52, 69.

Thomas, par exemple, n'a pas inséré dans sa somme un traité sur l'Eglise. Pourtant il expose tous les principes qui permettraient l'élaboration d'une théologie de l'Eglise. Personne ne lui en a jamais fait le reproche. Il faut dire de même de l'œuvre du Père de Montfort. Toutes les parties de la mariologie ne trouvent pas leurs ultimes développements dans ses écrits. Cependant, il a bel et bien exposé tous les principes de la mariologie, et l'Eglise, à travers la voix de Pie XII, reconnaît dans la pensée de Montfort, sa propre pensée mariale<sup>1</sup>.

La deuxième remarque renvoi à la solution de la difficulté précédente. En effet, l'action multimodale de la Vierge, telle qu'elle vient d'être proposée offre, sous forme de principe, une solution satisfaisante aux difficultés qui sont soulevées ici, comme par exemple, la médiation de la Sainte Vierge au regard des grâces de l'Ancien Testament ou des grâces sacramentelles.

### **La Médiation et l'acquisition des grâces.**

Le problème posé ici est celui de ce que l'on a appelé la « corédemption »<sup>2</sup>. Cet office de la Vierge repose sur sa Compassion perpétuelle aux souffrances du Christ en tant qu'elle a été méritoire. Cette société de douleur entre Jésus et Marie n'est pas absente des œuvres de Montfort. On en trouve des traces, par exemple, dans *Le Livre des sermons*<sup>3</sup>. Si elle n'est pas remise en évidence dans le *Traité*, c'est parce que saint Louis-Marie s'attache à considérer la Médiation de la Vierge *hic et nunc*, telle qu'elle se réalise dans l'Eglise depuis l'Assomption<sup>4</sup>. La Corédemption, en tant qu'elle est une des offices de la Médiation, a ceci de particulier, qu'elle se rapporte à un fait passé et terminé de la vie ici-bas de la Sainte Vierge, tandis que la Médiation de Marie depuis son Assomption est un fait toujours actuel dans l'Eglise.

Par ailleurs, certains théologiens pensent que la corédemption à strictement parler doit être distinguée de la Médiation en tant qu'elle en est le fondement<sup>5</sup>. C'est le cas du Père Druwé, jésuite, qui commente dans ce sens l'encyclique de saint Pie X : « *le pape ne se contente pas de préciser la nature de cette prérogative, en la comparant à la fonction médiatrice du Christ, ni d'invoquer à l'appui de cette doctrine les témoignage de saint Bernard, de saint Bernardin de Sienne et de Pie IX ; il en assigne aussi le fondement dans la participation que Marie, comme Mère du Sauveur, était appelée à prendre à la Rédemption objective* ». Le jésuite poursuit : « *Il saute aux yeux que le pape distingue ici un double stade dans la collaboration de Marie avec le Christ, dont le premier, qui est présenté comme le fondement du second, n'est autre que la participation à la réparation même du genre humain, c'est à dire à la Rédemption objective, dans laquelle le Christ, et Marie avec lui, acquiert les trésors, dont elle devient ensuite avec lui la dispensatrice pour la Rédemption subjective* ». Cet auteur termine ses considération en disant que le texte de l'encyclique « *marque, peut-on dire, la ligne de faite du renouveau d'études mariales, suscitées par la définition de 1854 et qui avait la doctrine de la médiation comme objet principal* »<sup>6</sup>.

Ce commentaire est d'autant plus important, que saint Pie X avait tenu à relire le *Traité* avant de composer son encyclique comme il a déjà été dit<sup>7</sup>. Saint Pie X, en faisant précisant que la compassion rédemptrice se distingue de la Médiation en tant qu'elle en est le fondement, se place donc dans la droite ligne du *Traité de la vraie dévotion*, et donne la justification théologique de l'apparent silence de Montfort sur ce que l'on appelle aujourd'hui la Corédemption. L'abbé Berto se place dans cette perspective : il respecte parfaitement la distinction dans sa quasi définition de la Médiation<sup>8</sup>.

Mais il faut dire plus. En dépit de ces apparences, loin d'être absente de la doctrine montfortaine, la Corédemption est présente dans le *Traité*. Mais elle l'est dans ses principes et dans ses conséquences.

<sup>1</sup> Voir le paragraphe de cette étude intitulé *L'approbation solennelle de l'Eglise, les papes*.

<sup>2</sup> Cette étude n'a pas pour but de discuter de l'opportunité du choix du terme pour désigner la société de douleur entre Jésus et Marie sur la calvaire et la valeur surnaturel qui en a pu résulter pour la Vierge des Douleurs. Le terme corédemption est utilisé ici uniquement dans un souci de facilité et de faire comprendre au lecteur la solution apportée à la difficulté.

<sup>3</sup> Livre des sermons du Père de Montfort, Centre international montfortain, Documents et recherches, tome VI, Rome, 1983, n° 641 à 643.

<sup>4</sup> Relire le paragraphe de cette étude intitulée *La Médiation universelle montfortaine en elle-même*.

<sup>5</sup> Il semble nécessaire, en théologie mariale, de bien distinguer, sans les dissocier pour autant, les différents aspects du Mystère de Marie : Immaculée Conception, Maternité divine, Maternité spirituelle, Virginité perpétuelle, Corédemption, Assomption et Médiation universelle, et de bien s'attacher au formel de chaque privilège ou prérogative de Marie. Saint Pie X, dans son encyclique marque très bien ces distinctions, spécialement entre Maternité spirituelle, Corédemption et Médiation.

<sup>6</sup> Dans Marie, de Hubert du Manoir, I. III, ch. I, pp. 441-442 et 439. Cité par Pierre Fernessole, Pie X, essai historique, Tome II, 93-95.

<sup>7</sup> Relire le paragraphe sur *L'Approbation solennelle de l'Eglise, les papes*.

<sup>8</sup> Voir plus haut, le paragraphe sur *La Médiation universelle montfortaine en elle-même*.

Elle l'est dans ses principes. En effet, pour Montfort, le mystère de l'Incarnation est le premier et principal mystère de la mariologie : « *Le grand mystère de l'Incarnation... est le propre mystère de cette dévotion... Le principal mystère qu'on célèbre et qu'on honore en cette dévotion est le mystère de l'Incarnation... C'est le premier mystère de Jésus-Christ, le plus caché, le plus relevé et le moins connu... c'est en ce mystère que Jésus, de concert avec Marie, dans son sein... a choisi tous les élus ; que c'est en ce mystère qu'il a opéré tous les mystères de sa vie qui ont suivi... et par conséquent.. ce mystère est un abrégé de tous les mystères, qui renferme la volonté et la grâce de tous.... Ce mystère est le trône de sa Gloire pour son Père, parce que c'est en Marie que Jésus-Christ a parfaitement calmé son Père, irrité contre les hommes ;qu'il a parfaitement réparé la gloire que le péché lui avait ravie, et que, par le sacrifice qu'il y a fait de sa volonté et de lui-même, il lui a donné plus de gloire que jamais ne lui avaient donné tous les sacrifices de l'ancienne loi, et enfin qu'il lui a donné une gloire infinie, que jamais il n'avait encore reçue de l'homme* »<sup>1</sup>.

Si le mystère de l'Incarnation contient la volonté et la grâce de tous les mystères de la vie de Jésus et de Marie, alors ce mystère initial contient aussi la volonté et la grâce de la Passion de Jésus et de la Compassion de Marie, généreuse associée à l'œuvre de l'unique Rédempteur. Ce mystère contient donc la volonté et la grâce de sa corédemption, c'est à dire de son association à l'œuvre d'acquisition des grâces du salut.

Il faut aller plus loin. Elle l'est dans ses conséquences. Sous un langage typiquement patristique, il faut dire que les considérations du *Traité*, sont bien plus précises qu'elle n'en ont l'air. Dans son encyclique *Ad diem illum*, saint Pie X a enseigné que Marie a mérité *de congruo*, c'est à dire en convenance, tout ce que Jésus a mérité *de condigno*, c'est à dire en stricte justice<sup>2</sup>. Cette distinction théologique justifie pleinement l'orthodoxie et la précision du commentaire de Montfort relatif à l'histoire biblique de Jacob et Rébecca : « *Cette bonne Mère ayant reçu l'offrande parfaite que nous lui avons faite de nous-mêmes et de nos propres mérites et satisfactions, par la dévotion dont j'ai parlé, et nous étant dépouillés de nos vieux habits, elle nous approprie et nous rend dignes de paraître devant notre Père céleste : Elle nous revêt des habits propres, neufs, précieux et parfumés d'Esau l'aîné, c'est à dire de Jésus-Christ, son Fils, qu'elle garde dans sa maison, c'est à dire qu'elle a dans sa puissance, étant la trésorière et la dispensatrice universelle et éternelle des mérites et des vertus de son Fils, Jésus-Christ, qu'elle donne et communique à qui elle veut, quand elle veut, comme elle veut et autant qu'elle veut... Elle donne un nouveau parfum et une nouvelle grâce à ces habits et ornements en leur communiquant ses propres habits ; ses mérites et ses vertus... en sortes que tous ses domestiques, ses fidèles serviteurs et esclaves sont doublement vêtus, des habits de son Fils et des siens propres* »<sup>3</sup>.

Nonobstant l'absence des expressions consacrées en usage dans la théologie postérieure à Montfort, ces quelques considérations prouvent que la doctrine de la corédemption se trouve bien, dans ses principes et dans ses conséquences, dans le *Traité de la vraie dévotion*.

## **La Médiation et les grâces de l'Ancien Testament.**

La première réponse qu'il faut donner à la difficulté, se ramène encore au point de vue adopté par Montfort : Marie est Médiatrice de toutes grâces *hic et nunc* dans l'Eglise, après la venue du Christ, et étant présumée son Assomption. En toute rigueur de terme, la question de la Médiation de Marie au regard des grâces de l'Ancien Testament n'entre donc pas dans les limites de son exposé<sup>4</sup>.

Il faut souligner cependant, que la question de la Médiation de Marie au regard des grâces octroyées aux saints de l'Ancien Testament n'est pas théologiquement insurmontable. Si les saints de l'Ancien Testament ont été sauvés en prévision de la Rédemption opérée par le Christ, on ne voit pas pourquoi ne le seraient-ils pas en prévision de la Corédemption de Marie<sup>5</sup>. S'ils ont été sauvés en prévision la Médiation principale et universelle de Jésus-Christ, on ne voit pas pourquoi il ne le serait pas en prévision de la Médiation secondaire mais universelle de Marie. S'exprimer ainsi, c'est tout simplement dire que toutes grâces qu'ils auraient du recevoir sans Marie, si le péché originel n'avait pas eu lieu, ils ne les ont reçues, le péché originel ayant eu lieu, que par

---

<sup>1</sup> VD 243-248.

<sup>2</sup> Voir l'étude de Monsieur l'Abbé André sur *Les Fondements scripturaires de l'Ecriture Sainte de la Médiation universelle*.

<sup>3</sup> VD 206.

<sup>4</sup> Contrairement aux apparences, cette réponse n'évacue pas la difficulté. Elle suit la méthode de saint Thomas lui-même, qui sait, à l'occasion, préciser qu'une difficulté soulevée ne se rapporte pas formellement à la question dont il traite actuellement. Saint Thomas arrivait à pratiquer une forte ascèse intellectuelle pour ne pas sortir de son sujet.

<sup>5</sup> L'expression n'est pas de Montfort.

la Médiation universelle de Marie. Le théologien saura certainement préciser quelle est la modalité propre qui permette de rendre compte de la Médiation de la Vierge dans le cas des grâces de l'Ancien Testament<sup>1</sup>.

Pour terminer sur ce sujet, signalons que, dans son ouvrage intitulé *L'Amour de la Sagesse éternelle*, Montfort laisse peut-être entrevoir ses intuitions à travers cette très belle affirmation : « *Le torrent impétueux de la bonté infinie de Dieu, arrêté violemment par les péchés des hommes depuis le commencement du monde, se décharge avec impétuosité et en plénitude dans le cœur de Marie. La Sagesse éternelle lui donne toutes les grâces qu'Adam et tous ses descendants, s'ils étaient demeurés dans la justice originelle, auraient reçues de sa libéralité* »<sup>2</sup>.

## La Médiation et les grâces sacramentelles.

Le problème de la Médiation universelle de Marie dans l'administration des sacrements concerne la sauvegarde de leur action *ex opere operato*<sup>3</sup>, c'est à dire leur efficacité automatique, le rite étant accompli selon les modalités prévues par l'Eglise. Il n'est pas si complexe que cela.

En effet, d'une part, on ne voit pas pourquoi, Marie étant la trésorière de toutes les grâces, les sacrements, de par une disposition divine, ne puiseraient pas dans ce trésor les grâces celles qu'ils produisent ; d'autre part, dans l'ordre sacramentel, rien ne se fait sans les grâces actuelles, dont Marie est également Médiatrice : le sujet qui reçoit le sacrement a besoin des grâces actuelles qui l'orientent et le disposent à sa réception ; le ministre, lui-même, a besoin de grâces actuelles pour administrer le sacrement<sup>4</sup>.

Le Père Lhoumeau a de belles considérations sur le sujet. Sur l'Eucharistie : « *Dans ses mystères, le Christ s'est donné d'abord à Marie, puis par elle à nous. IL institua donc l'Eucharistie avant tout pour Marie, qui reçut en plénitude les grâces de ce sacrement, afin de nous les distribuer ensuite... On peut conclure que toutes les grâces de ce Sacrement a données et donnera aux fidèles dans la suite des siècles ont d'abord été versées en Marie pour refluer d'elle sur nous* »<sup>5</sup>. Sur le Sacerdoce : « *La Maternité divine vaut à Marie une grâce et des fonctions sacerdotales qui ne lui confèrent pas, à la vérité, le caractère et les pouvoirs des prêtres de la Nouvelle Loi, mais qui leur sont supérieures... au-dessus d'elle, il n'y a que Jésus. C'est Marie, comme de sa source, que coule dans les âmes cette grâce sacerdotale, en vertu de laquelle tous les prêtres offrent à Dieu, immolent et distribuent ce Jésus qu'elle a enfanté, que la première elle offrit, immola et donna au monde* »<sup>6</sup>.

Le Père Matéo, dans une conférence aux Prêtres de Marie Reine des Cœurs au Congrès marial de Bruxelles de 1921, a donné une très belle explication allant dans ce sens, en parlant du rôle de Marie dans la sainteté des ministres des sacrements. Chez le prêtre, « *la puissance est inhérente, ex opere operato, au Sacrement de l'Ordre. La sainteté, ex opere operantis, doit venir de nous en union avec Marie. A nous donc d'établir par notre fidélité cet équilibre parfait dans notre être sacerdotal* »<sup>7</sup>.

Il faut ajouter que le Père de Montfort avait parfaitement entrevu cette Médiation de la Vierge Marie dans les actes de la vie sacramentelle. N'est-ce pas le sens du renouvellement des promesses du Baptême par les mains de Marie, au cœur même de sa *Consécration à Jésus-Christ, la Sagesse incarnée* ? N'est-ce pas la justification de la *Manière de pratiquer cette dévotion dans la Sainte Communion* que l'on trouve à la fin du *Traité de la vraie dévotion* ? N'est-ce pas la raison d'être d'un conseil tout à fait précis que l'on trouve dans la *Méthode du Sacrement de pénitence*, qui incite le pénitent à aller « *au sortir du confessionnal, remercier la très Sainte Vierge et lui remettre entre les mains la grâce reçue et par la Très Sainte Vierge remercier Notre Seigneur et se donner tout à lui* »<sup>8</sup> ?

---

<sup>1</sup> C'est ici qu'un inventaire des différents modes de causalités dans la médiation aurait son utilité et trouverait ses applications. Pour le cas en question, la causalité orante de la Vierge, qui est associée à l'œuvre du salut de tout le genre humain, pourrait suffire à justifier sa médiation.

<sup>2</sup> ASE 106.

<sup>3</sup> 'Le sacrement étant accompli'. Expression technique exprimant le fait que les sacrements, de leur côté, produisent toujours leur effet quand ils sont célébrés dans les conditions requises par l'Eglise. Saint Thomas explique leur fonctionnement intime par la causalité instrumentale.

<sup>4</sup> Même dans le cas d'un prêtre indigne administrant les sacrements, il semble difficile de concevoir qu'il puisse le faire, Dieu le permettant pour le bien des sujets qui les reçoivent, sans des grâces actuelles, grâces qui viennent aussi de la Médiation de la Vierge.

<sup>5</sup> R.P. Lhoumeau, op. cit. p. 461-463.

<sup>6</sup> R.P. Lhoumeau, op. cit. p. 483.

<sup>7</sup> VD 164-168.

<sup>8</sup> *Méthode du Sacrement de pénitence*, OC, p. 1760.

C'est donc avec raison que le Père Garrigou-Lagrange faisait remarquer que « *le Bienheureux Grignon de Montfort est un de ceux qui a le plus répandu cette doctrine – de la Médiation- en en montrant toutes les conséquences pratiques* »<sup>1</sup>.

#### 4. Réponse à la 4<sup>o</sup> difficulté.

La quatrième difficulté venait d'un passage du *Secret de Marie*, qui semble contredire la doctrine du *Traité*. Le voici pour mémoire : « *Dieu étant le Maître absolu, peut communiquer par lui-même ce qu'il ne communique ordinairement que par Marie ; on ne peut même sans témérité nier qu'il ne le fasse quelques fois ; cependant, selon l'ordre que la divine sagesse a établi, il ne se communique ordinairement aux hommes que par Marie dans l'ordre de la grâce, comme dit saint Thomas* »<sup>2</sup>. Cette affirmation semble insinuer que Dieu exclut la Médiation de la Vierge Marie pour la distribution de certaines grâces.

Vouloir tenir l'objection obligerait à tenir que le Père de Montfort enseigne des propositions contradictoires. Cette hypothèse est difficilement soutenable. C'est pourquoi, le Père Plessis, montfortain, propose la règle suivante pour solutionner le problème : « *Il ne peut être question de mettre en doute la doctrine du Bienheureux sur la Médiation universelle. Elle est clairement exprimée dans le Traité, qui est son œuvre principale... La phrase incriminée constitue donc une difficulté, qu'il faut expliquer, d'après les règles générales de l'interprétation, par les passages parallèles et plus clairs* ». Cette règle, qui consiste à expliquer ce qui est obscur par des passages parallèles plus clairs, est tout à fait classique en matière d'exégèse.

Des commentateurs autorisés comme le Père Terrien<sup>3</sup>, jésuite, d'une part, et les Pères Plessis, Gendrot<sup>4</sup>, Gendrot<sup>4</sup>, Lhoumeau<sup>5</sup>, montfortains, d'autre part, pensent que la phrase de Montfort, compte tenu de ce qui précède et de ce qui suit, et du contexte général de la doctrine de Montfort, doit se prendre dans le sens restreint du recours de l'âme à Marie pour obtenir les grâces, et non dans le sens de la distribution des grâces par elle. Le sens de la phrase en question serait donc celui-ci : « *Dieu étant le Maître absolu, peut communiquer par lui-même ce qu'il ne communique ordinairement que par [le recours à] Marie ; on ne peut même sans témérité nier qu'il ne le fasse quelques fois [par exemple pour la première grâce reçue, avant tout recours à Marie] ; cependant, selon l'ordre que la divine sagesse a établi, il ne se communique ordinairement aux hommes [dans le plus grand nombre de cas] que par [le recours à] Marie dans l'ordre de la grâce, comme dit saint Thomas* ».

Dans une ce genre de question, il semble sage de se fier à l'avis des auteurs qui ont approfondi la question, spécialement à celui du Père Terrien, jésuite<sup>6</sup>, et donc auteur impartial en la matière. Plusieurs auteurs auteurs étant d'accord sur cette réponse, c'est celle qui est retenue dans le cadre de cette étude.

#### 5. Réponse à la 5<sup>o</sup> difficulté.

Il existe donc une décision romaine du 2 août 2001 qui refuse à Saint Louis-Marie Grignon de Montfort le titre de *Docteur de l'Eglise*. Cette décision invoque un motif précis : « *Dans les écrits du saint, il y a des aspects unilatéraux qui compromettent l'équilibre de sa synthèse de la foi et, pour cette raison, à tout le moins actuellement, le titre de Docteur de l'Eglise ne peut lui être conféré* »<sup>7</sup>. Le motif invoqué doit d'être étudié dans dans le détail. Trois points méritent une attention particulière : les « aspects unilatéraux », la « foi » dont il est question, et l'incise « à tout le moins actuellement ».

La contexte dans lequel est prononcé ce refus est tout à fait particulier : c'est celui de la période post conciliaire actuelle dans laquelle règne la doctrine de la liberté religieuse conciliaire et la pastorale oecuméniste d'Assise. Dans ce contexte, il est évident, par exemple, que l'admonition aux grands de ce monde, tirée de l'Écriture Sainte, pour qu'ils gouvernent selon la loi de Dieu et qui se trouve au début de *L'Amour de la Sagesse éternelle*<sup>8</sup>, ainsi que la *Méthode touchant les hérétiques pour les convertir*<sup>9</sup> de Montfort ne sont pas très à la mode. C'est à ce genre d'éléments, se trouvant dans les écrits du saint, que font référence les « aspects unilatéraux » qui sont invoqués comme obstacles majeurs à cette doctorisation.

<sup>1</sup> R.P. Garrigou-Lagrange, op. cit. p. 203.

<sup>2</sup> SM 23. Cf. R.P. Armand Plessis, op. cit. p. 93 et suivantes.

<sup>3</sup> *La Mère de Dieu et la Mère des hommes*, Tome 3, p. 586.

<sup>4</sup> Dans les notes des *Œuvres Complètes* dont il fut le coordinateur. OC, p. 452, note 2.

<sup>5</sup> R.P. Lhoumeau, op.cit. p. 171-172, note 1.

<sup>6</sup> Cet auteur étudie aussi le problème dans son contexte historique, ce qui explique, sous un autre aspect, la formulation de Montfort.

<sup>7</sup> Pour mémoire : Lettre du 2 août 2001 de la Congrégation pour les Causes des saints en 2001.

<sup>8</sup> ASE 3 et 4.

<sup>9</sup> OC, p. 1761-1772.

« Aspects unilatéraux », que recouvre cette expression au juste ? « Unilatéral » signifie « *situé d'un seul côté* », ou encore, « *qui n'engage qu'une des parties contractantes* ». Ces parties contractantes, dans le contexte œcuménique, sont, bien entendu, les différents protagonistes qui entrent en ligne de compte : orthodoxes, protestants, musulmans, juif, et, pourquoi pas, athées. En clair, ces fameux « aspects unilatéraux » sont précisément ces points de doctrine qui caractérisent le catholicisme et qui ne pourront jamais être acceptés par les non-catholiques. Le titre de *Docteur de l'Eglise* n'est donc refusé au Père de Montfort que pour motif de catholicisme caractérisé, pris comme obstacle à l'œcuménisme actuel.

Parmi les obstacles majeurs à cette doctorisation, il faut ranger la doctrine mariale de saint Louis-Marie qui constitue un de ces « aspects unilatéraux » irréductibles. Les bénédictins de Ramsgate, dans leur *Dictionnaire hagiographique, dix mille saints*, à l'article « Louis-Marie Grignon de Montfort » n'hésitent pas à écrire que ses « *considérations sur la sainte Vierge ne sont cependant guère compatibles avec l'enseignement du deuxième concile du Vatican* »<sup>1</sup>. Le concile Vatican II a, en effet, opté pour une minimisation de la Médiation universelle de Marie, même si le terme Médiatrice a été diplomatiquement conservé<sup>2</sup>.

Le pape Jean-Paul II, qui, assez paradoxalement, était très dévot à Grignon de Montfort, devait être assez gêné par ce problème. En effet, dans sa *Lettre aux Familles montfortaines sur la doctrine mariale de leur saint fondateur*, publiée à l'occasion du 160<sup>ème</sup> anniversaire de la première impression (1843) du *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*, il affirme que « *c'est à la lumière du Concile que doit aujourd'hui être relue et interprétée la doctrine montfortaine* »<sup>3</sup>.

L'expression « à tout le moins, actuellement », que l'on trouve dans la décision, pourrait alors avoir deux significations. La première, c'est que tant que durera l'œcuménisme, Montfort ne pourra pas être Docteur de l'Eglise. La seconde, c'est que cette relecture conciliaire<sup>4</sup> n'étant pas encore accomplie, la doctorisation de Montfort doit être remise à plus tard, le temps de gommer les fameux « aspects unilatéraux » et d'introduire le soit disant « équilibre » de la « synthèse de la foi » afin qu'elle soit plus conciliante... A cette condition seulement, il pourra être proclamé solennellement *Docteur de l'Eglise conciliaire*<sup>5</sup>. Mais alors, Montfort ne sera plus Montfort...

Cette exégèse circonstanciée de la décision romaine est la seule qui rende intelligible la décision. Elle amène deux conclusions. La première, c'est que Montfort semble bel et bien réfractaire, en soi, à la doctrine du Concile Vatican II. Quel signe d'orthodoxie catholique plus élogieux pourrait-on réclamer pour saint Louis-Marie quand il s'agit de lui attribuer le titre de *Docteur de l'Eglise catholique* ? La deuxième, c'est que le refus du titre de *Docteur de l'Eglise* à Montfort du 2 août 2001, n'est qu'un refus temporaire et circonstancié. Voici donc un fait nouveau dans l'histoire de l'Eglise qui permet de garder l'espérance de voir attribuer à Montfort le titre prestigieux de *Docteur de l'Eglise* : pour la première fois Rome aura parlé et la cause n'aura pas été terminée, pour la simple et bonne raison que, si la Rome néo-moderniste s'est exprimée, la Rome éternelle ne s'est pas encore prononcée.

## Conclusion.

Au terme de cette enquête sur la possibilité d'attribuer le titre de *Docteur de la Médiation universelle de Marie* à Saint Louis-Marie Grignon de Montfort, il est bon de ramasser en un seul jet les différents éléments qui permettent de tirer une conclusion claire et nette. Il est vrai qu'au départ les cinq difficultés semblaient rendre difficile une réponse positive. Mais, à partir de l'expression employée par le Cardinal Mercier dans sa prière pour la définition dogmatique de la Médiation et la canonisation de son apôtre et docteur, la vérification des conditions requises pour un doctorat chez Montfort a redonné un espoir sérieux de maintenir sa candidature.

En effet, on trouve chez l'apôtre marial la sainteté de vie requise par l'Eglise, et une sainteté précisément mariale bien attestée. On retrouve également chez lui une orthodoxie catholique, orthodoxie attestée directement par une décision romaine antérieure au Concile Vatican II et comme confirmée indirectement par le fait que les hommes d'Eglise attachés au Concile Vatican II, concile en rupture avec la Tradition il faut bien le dire, ont refusé le titre réclamé pour Montfort. Il faut d'ailleurs rappeler que cette

<sup>1</sup> *Dix mille saints, Dictionnaire hagiographique*, rédigé par les Bénédictins de Ramsgate, Brepols, 1991, p. 316.

<sup>2</sup> Voir l'étude du Père François-Marie sur *Le Concile Vatican II et la Médiation universelle de Marie*.

<sup>3</sup> *L'Osservatore Romano*, N. 3 – 20 janvier 2004, p. 2 et 3.

<sup>4</sup> Tout au long de son livre intitulé *L'Eglise, 1965-1972*, édité chez *Le Centurion* en 1972, le cardinal Garrone fait un usage immodéré de l'adjectif « conciliaire ». On retrouve, dans ce livre, plus de 40 expressions différentes auxquelles est attribué l'adjectif « conciliaire », comme, par exemple : enseignements conciliaires, pensée conciliaire, doctrine conciliaire, etc. C'est donc tout à fait légitimement que cette expression est reprise dans cet exposé.

<sup>5</sup> L'expression semble avoir été inventée par Mgr Benelli, dans une lettre du 25 juin 1976 à Mgr Lefebvre.

orthodoxie ne consiste pas seulement dans une note négative qui garantirait simplement de l'absence de toute erreur contraire à la doctrine de l'Eglise, mais qu'elle consiste précisément dans une note positive, eu égard à la science considérable et à la profonde érudition du candidat, note apparaissant comme étant le signe d'une mission spéciale dans l'Eglise en ce qui concerne le triomphe de la Médiation universelle de Marie.

Même si l'approbation solennelle de l'Eglise se fait encore attendre, force est de constater que les différents avis des papes, des évêques, et même des congrès mariaux, concernant Montfort, sa doctrine et ses écrits, laissaient présager, avant le Concile Vatican II, une approbation future. C'est aussi, un fait historique que, non seulement la Médiation universelle faisait l'objet du Magistère ordinaire universel, mais que son exposé tendait à se faire de plus en plus explicitement à l'école du Bienheureux de Montfort.

Quant aux difficultés soulevées, cette étude a montré qu'elles étaient plus apparentes que réelles. Bien plus, la résolution des problèmes a été l'occasion de mettre en lumière le génie théologique de Montfort, la profondeur de sa doctrine, et de révéler les aspects doctrinaux cachés dans ses écrits.

Toutes les conditions étant remplies et les difficultés résolues, Montfort demeure bel et bien candidat à la doctorisation pour la Médiation universelle de la Vierge Marie...

En effet, aucun des aspects de la Médiation de Marie n'a échappé à Saint Louis-Marie. Si tout n'a pas été développé par lui, si toutes les expressions consacrées connues aujourd'hui ne se trouvent pas encore dans ses écrits, si la précision de sa théologie reste quelque fois voilée par le langage patristique, il faut bien avouer que les principes et les applications de la mariologie sont bien connus de lui et présents dans ses écrits.

Au terme d'une analyse, il est toujours intéressant de faire une synthèse. L'examen de la doctrine de saint Louis-Marie a laissé deviner sa propre définition de la Médiation universelle. En reprenant les points essentiels de sa doctrine et ses propres expressions, il est possible de ramasser sa pensée et de définir cette Médiation, telle qu'il l'envisage à partir de la Tradition, en ces termes : « *L'immaculée Mère de Dieu, Marie toujours Vierge, élevée en corps et en âme à la gloire céleste, est Médiatrice d'intercession auprès du Médiateur de Rédemption, Jésus-Christ Notre Sauveur, et de distribution de toutes les grâces du salut auprès des hommes* ». Dans l'esprit de Montfort, on retrouve dans cette synthèse : 1. les grandes vérités mariales qu'il tient fermement<sup>1</sup>, 2. la subordination de la Médiation mariale à celle de Jésus-Christ, 3. les deux actes de cette Médiation, à savoir, la médiation orante ascendante et la médiation distributive descendante, 4. les objets de cette double Médiation : les prières qui montent vers Dieu et les grâces qui descendent jusqu'aux âmes. Cette formulation, qui prend en compte l'Assomption de la Vierge, laisse de côté les questions qui peuvent faire l'objet de dispute théologique, comme la question de la médiation au regard des grâces de l'Ancien Testament, mais n'exclut pas les grâces sacramentelles. Enfin, cette définition ne prend pas en compte les raisons de la Médiation, elle ne constate que le fait. Sans l'exclure, elle n'inclut donc pas la Corédemption, car, même si elle constitue un des fondements de la Médiation mariale comme le fera remarquer saint Pie X, Montfort envisage la Vierge exerçant sa Médiation aujourd'hui dans l'Eglise tandis qu'elle est glorieuse dans le ciel<sup>2</sup>.

Il reste peut-être encore une dernière question à éclaircir. La question du doctorat du Père de Montfort est-elle une question essentielle dans la question de la dogmatisation de la Médiation universelle de Marie ? Cette dogmatisation ne peut-elle pas se faire sans cette doctorisation ? Cette doctorisation n'est-elle pas une question secondaire ?

Pour répondre à cette question, ne faut-il pas encore revenir à l'intuition du Cardinal Mercier ? Pourquoi, donc, ce prince de l'Eglise a-t-il jugé bon d'associer en une seule prière la dogmatisation de la Médiation mariale avec la canonisation et la doctorisation du Bienheureux de Montfort ? C'est précisément, parce que ce qui importe dans l'Eglise, c'est le salut de âmes par la Médiation de Marie, et que le cardinal Mercier savait que ce salut ne se ferait pas seulement par une proclamation du dogme, mais aussi par sa propagation dans le peuple chrétien. Or, Montfort semble être l'homme providentiel choisi par Dieu pour favoriser cette propagation. Ce sont en effet les saints qui, de par la volonté de Dieu, servent en dernier lieu de modèle à imiter et d'intercesseur à invoquer.

C'est ce qui ressort de la prière du cardinal Mercier qui semble garder toute son actualité : « *Seigneur Jésus, Sagesse éternelle et incarnée... le Bienheureux de Montfort est l'illustre prédicateur... et remarquable docteur de cette Médiation... N'est-ce pas lui en effet qui a mis en lumière ce grand Mystère d'amour de votre divine Sagesse : Marie l'ineffable Médiatrice, votre Mère et la nôtre ? Pénétrant comme un nouveau Saint Jean, dans les profonds secrets de votre incarnation, de votre Croix, de la Sanctification de nos âmes et même*

<sup>1</sup> A noter : il tient, avec la Tradition et avant l'heure de la dogmatisation, l'Immaculée conception (1854) et l'Assomption (1950) !

<sup>2</sup> Dans la ligne de ces considérations, une question vient à l'esprit : n'est-il pas souhaitable, par souci de clarté théologique, de bien distinguer une définition de la Médiation de celle de la Corédemption ? Ceci dans la ligne théologique de l'abbé Berto dont le génie a toujours su aller tout droit à l'essentiel et au formel des objets de ses analyses.



*de la fin des temps, il a contemplé Marie, Associée avec vous dans toutes vos œuvres, Médiatrice universelle de toutes grâces, vraie Reine et Maîtresse des Cœurs, exterminatrice des démons, instructrice au ciel de ses vrais enfants, chemin voulu par Dieu de notre retour vers lui. Il nous a enseigné la voie simple et parfaite de l'Esclavage d'Amour, qui nous livre en entier corps et âme comme de petits enfants à toutes les influences maternelles et médiatrices de Marie, afin que, par Elle, vous soyez formé en nous ô Jésus. O Jésus, ô Marie, écoutez nos prières. Il y va de votre commune gloire et de celle du Père. Et plus Montfort sera honoré dans l'Eglise, et plus les âmes se tourneront vers vous et vers le Dieu d'amour pour l'aimer, le servir et chanter l'éternelle louange de gloire à la Trinité Sainte. Ainsi-soit-il »<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> Extraits en rapport direct avec Montfort.